

Les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine



Centre Régional d'Etudes,
d'Actions et d'Informations
*en faveur des personnes
en situation de vulnérabilité*

ACTIVITÉ ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Rapport complet



SOMMAIRE

- Contexte et objectifs 5
- Résultats de l'activité des EMAS 2022-2023 9
- Point sur l'actualité des EMAS fin 2023 37
- Ateliers CoP : étude de 6 exemples d'interventions 41
- Annexes 50
- Liste des sigles 64

Rapport réalisé par Bénédicte MARABET et Lucie BORDEAU, CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les points de vue exprimés dans ce document n'engagent que leurs auteurs

DONNÉES CLÉS (1/2)

Contexte

- En 2022-2023, 13 EMAS installées en Nouvelle-Aquitaine.
- **Réalisation d'une 3ème enquête ARS-CREAI** sur la base d'une grille améliorée en concertation avec les EMAS portant sur l'année scolaire 2022-2023
- **Mise en place d'une communauté de pratique** animée en 2023 par le CREAI : 1^{ère} rencontre autour des différentes étapes structurant les différents types d'intervention

Couverture

- Les EMAS couvrent la totalité de leur département d'implantation. Toutefois, **cette couverture théorique n'est pas toujours effective face à l'étendue des territoires et des temps de transports importants.**

Moyens humains

- Les 13 EMAS disposent de **32 salariés en équivalent temps plein (soit + 6 ETP comparé à 2021-2022)** dont 18 dédiés à la coordination (17 en 2021/2022). Deux départements (79 et 86) ont notamment renforcé leur équipe avec des ETP de psychomotricien, d'ergothérapeute et orthophoniste.

Partenariats

- Au niveau régional, les EMAS ont tissé des partenariats avec les ESMS et plus de la moitié avec le sanitaire. 8 EMAS indiquent avoir mis en place **un partenariat ou une articulation spécifique** avec les PIAL (6 en 2021/2022). La densité de ces partenariats et leur nature est très variable selon les EMAS.

Les saisines

- Les modalités de saisines sont très variables d'une EMAS à l'autre, notamment en ce qui concerne la possibilité d'un enseignant de solliciter directement l'EMAS ou pas. **Filtrage en amont avec un impact potentiellement négatif sur la réactivité** dans 5 EMAS sur 13.
- Le nombre de saisines des EMAS s'est élevé à **626 pour l'année scolaire 2022-2023** (+13% ; +20% du nombre d'établissements scolaires) et reste extrêmement hétérogène selon les départements.
- Globalement, **les EMAS font preuve d'une grande réactivité** : 83% des saisines font l'objet d'une réponse dans la semaine qui suit leur réception (75% en 2021-2022).

DONNÉES CLÉS (2/2)

Les interventions

- **Les trois quarts des saisines validées émanent des écoles élémentaires et maternelles avec des particularités dans certains départements (idem 2021-2022).**
- En 2022-2023, les interventions indirectes ont constitué la majeure partie (98%) de l'activité des EMAS avec des appuis et conseils (53%; +14 points), une aide à la gestion des situations difficiles (32%) et des actions de sensibilisation (12%).
- Comme l'année précédente, la **répartition des interventions des EMAS selon leur nature** par département met en évidence la très grande diversité dans les actions mises en œuvre (même en tenant compte de l'hétérogénéité des définitions). Hausse de l'accompagnement de **situations dites « complexes »** qui nécessitent des temps d'intervention plus longs et plus importants autour notamment **de la coordination** des différents partenaires.
- **La moitié des interventions (47%)** en lien avec une situation individuelle concernant **des élèves ayant une notification de la MDPH** (baisse par rapport à 2021-2022 : 62%), 16% avec une demande est en cours (**10% en 2021-2022**) et **37% d'enfants qui n'ont ni reconnaissance par la MDPH, ni demande en cours (28% en 2021-2022)**.
- **Deux types de troubles** sont majoritairement à l'origine de la saisine des EMAS pour les situations individuelles : les troubles du comportement (38% ; en baisse : 55% en 2021-2022) et les troubles neurodéveloppementaux (35% ; en hausse : 30% en 2021/22). Le diagnostic n'est pas toujours réalisé et/ou connu.

Perspectives

- Plusieurs axes de travail prioritaires déjà repérés par les EMAS en 2022-2023 :
 - Développer les actions de sensibilisation et de formation à visée préventive auprès des enseignants et des AESH ;
 - Renforcer la communication et le partenariat avec l'Education nationale ;
 - Enrichir la « boîte à outils », superviser leur mise en place, les évaluer pour déploiement ;
- Lors de la COP, les différents types d'intervention ont été travaillés. Une nouvelle nomenclature va être soumise aux EMAS pour validation, en préparation de l'exercice 2023-2024.

L'analyse de l'activité met en exergue plusieurs points de tensions déjà repérés les années précédentes, soulignant le besoin d'une **définition plus précise des missions énoncées dans le cahier des charges des EMAS, de leur périmètre d'intervention et de la place et du rôle de chacun (EMAS/EN)**. Un travail lié à la future création des Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) qui reste en suspens en janvier 2024.



CONTEXTE ET OBJECTIFS

INSTALLATION DES EMAS EN NOUVELLE-AQUITAINE

- **Le 14 juin 2019** : mise en place des équipes mobiles d'appui médico-social pour la scolarisation des enfants en situation de handicap « *apportant une expertise et des ressources aux établissements scolaires et auprès de la communauté éducative de manière souple, s'appuyant sur les expertises et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux* »
- **La Nouvelle-Aquitaine** est une région préfiguratrice (3 EMAS en 2019, 8 en 2020, 13 en 2021)
- **Le 26 mai 2021** : une circulaire diffuse le cahier des charges des équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation. <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45198>
- **L'ARS Nouvelle-Aquitaine** a souhaité la réalisation d'un état des lieux annuel de l'activité des EMAS pour apporter des éléments de connaissance sur :
 - Leurs principales caractéristiques
 - Les modalités de saisine et la nature des demandes d'intervention
 - Les interventions effectivement mises en œuvre
 - Les partenariats

VERS LA CONSTRUCTION D'UN OUTIL COMMUN DE SUIVI D'ACTIVITÉ

Pour mesurer l'activité des EMAS, le CREAI NA a développé un outil de recueil, basé sur le cahier des charges et un premier état des lieux lancé en 2020 qui a été amélioré par la suite en concertation avec les EMAS :

- **1ère enquête par questionnaire**, portant sur l'année scolaire 2020-2021
- **2ème enquête sur la base d'une grille co-construite avec les EMAS en juillet 2022** portant sur l'année scolaire 2021-2022.
- **3ème enquête sur la base d'une grille améliorée en concertation avec les EMAS** portant sur l'année scolaire 2022-2023

Cette grille n'a pas pour vocation de rendre compte de l'intégralité de l'activité des EMAS mais de parvenir à **définir des indicateurs pertinents permettant de mettre en évidence la montée en charge des EMAS, le nombre et le type de saisines qui leur sont faites et la nature des interventions mises en œuvre.**

MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUES

Après trois années d'exercice, l'ARS NA a souhaité soutenir l'activité et la réflexion des EMAS **avec la mise en place d'une communauté de pratique** animée en 2023 par le CREAI. La communauté de pratique (CoP) se définit : « *comme un mode de travail collaboratif s'avérant précieux tant pour soutenir les intervenants dans leur pratique que pour faire avancer « la pratique » dans leur champ de savoir* ».

Plusieurs thématiques envisagées :

- *Les modalités de saisine (qui peut saisir ? qui traite la demande ? outils d'évaluation des besoins, etc.)*
- *Le public d'élèves concernés (critère d'inclusion, situation de handicap, notification MDPH, etc.)*
- *La nature des interventions (évaluation des besoins, directe/indirecte, clôture, etc.)*
- *Le lien avec les PIAL + autres partenaires (ex. MDPH) (voir partage de l'info et modalité de coopération, etc.)*

La mise en œuvre de cette CoP s'est appuyée sur la préexistence de rencontres régionales du réseau des EMAS de Nouvelle-Aquitaine animées en auto-gestion. La CoP a pour vocation de définir plus précisément et de manière cohérente avec le terrain les **missions énoncées** dans le cahier des charges, le **périmètre d'intervention des EMAS**, la **place et rôle** de chacun (EMAS/EN) à mettre en lien avec l'élaboration attendue mais non effective partout des protocoles territoriaux.

Une première rencontre a eu lieu sur une journée en décembre 2023 en présence des EMAS de 11 départements, de 4 délégations départementales de l'ARS (16, 33, 86 et 87) et d'une inspectrice de l'éducation nationale de l'académie de Poitiers,

A l'ordre du jour de cette journée : présentation de la synthèse de l'activité des EMAS 2022-2023; l'actualité des EMAS avec les évolutions en cours et l'articulation avec les dispositifs propres à l'EN; ateliers en sous-groupe : analyses de cas / interventions,



RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ DES EMAS 2022-2023

IMPLANTATION DES ESMS PORTANT LES EMAS



13 EMAS installées en 2022-2023

Une par département, exception pour le 64 avec 2 EMAS

L'ensemble du territoire départemental est en théorie couvert (sauf en 33 couverture encore partielle, couverture totale : objectif rentrée 2024)

Une couverture théorique pas toujours effective

Des difficultés pour assurer la couverture géographique dans chaque département

Des temps de transports trop importants

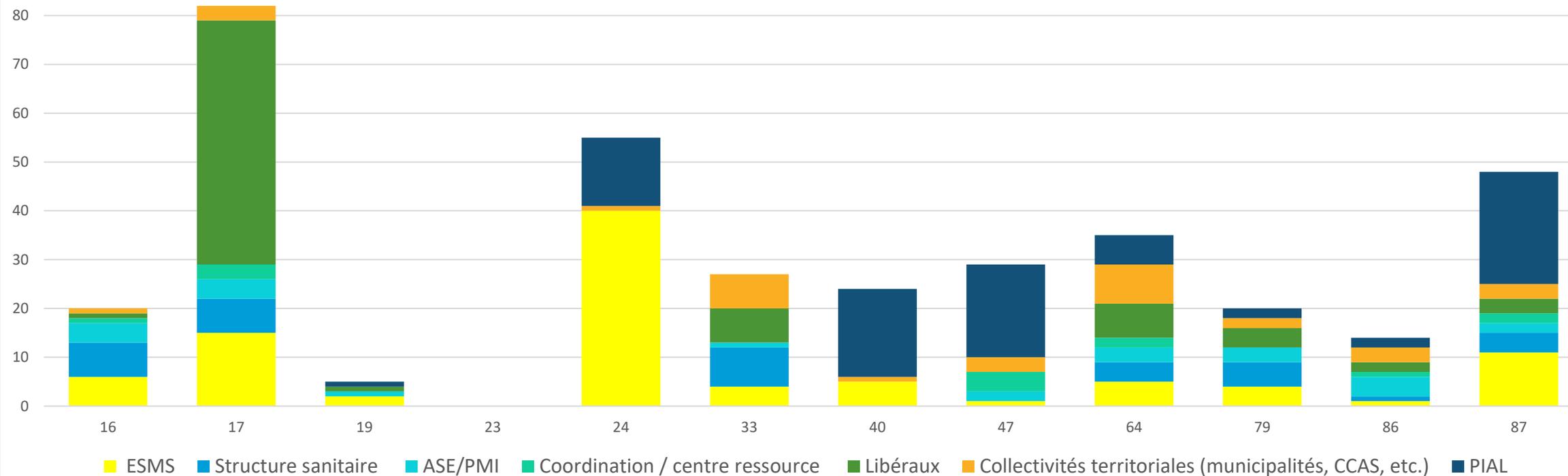
RESSOURCES HUMAINES

- En 2022-2023, les 13 EMAS disposent de 31,71 salariés en équivalent temps plein (25,6 en 2021-2022):
 - 6,11 ETP supplémentaires par rapport à 2021-2022
 - en moyenne : **2,26 ETP par EMAS**
- 18,65 ETP sont des postes de coordination : au moins 1 ETP par EMAS
- Une palette diversifiée de qualifications est mobilisée : éducateur (7,5 ETP; 7 EMAS/14 ; +2), neuropsychologue/psychologue (2,8 ETP; 11 EMAS/14; -0,61 *notamment dans la Creuse*), psychomotricien, orthophoniste et ergothérapeute (2,8 ETP; 6 EMAS/14; +1,55 *notamment dans les Deux-Sèvres et la Vienne*).
Tableau détaillé en annexe
- Une supervision est proposée dans 4 EMAS (idem 2021-2022), généralement 1 fois par trimestre.
- Des formations réalisées dans 6 EMAS autour :
 - des **outils et de l'organisation** : approche systémique des institutions, sécuriser sa posture de formateur, développement des Boite à Jouer, coordination en établissement ou service social et/ou médicosocial,
 - **accompagnement** : théorie de l'attachement, TSLA*, approche systémique, annonce du handicap et soutien à la parentalité, parcours de soin des enfants porteurs d'une déficience motrice, TSA, Premiers Secours en Santé Mentale, passages à l'acte violent à l'adolescence et troubles du comportement.

*troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages

NATURE DES PARTENARIATS PAR DÉPARTEMENT

Nature des partenariats* effectifs en 2022-2023



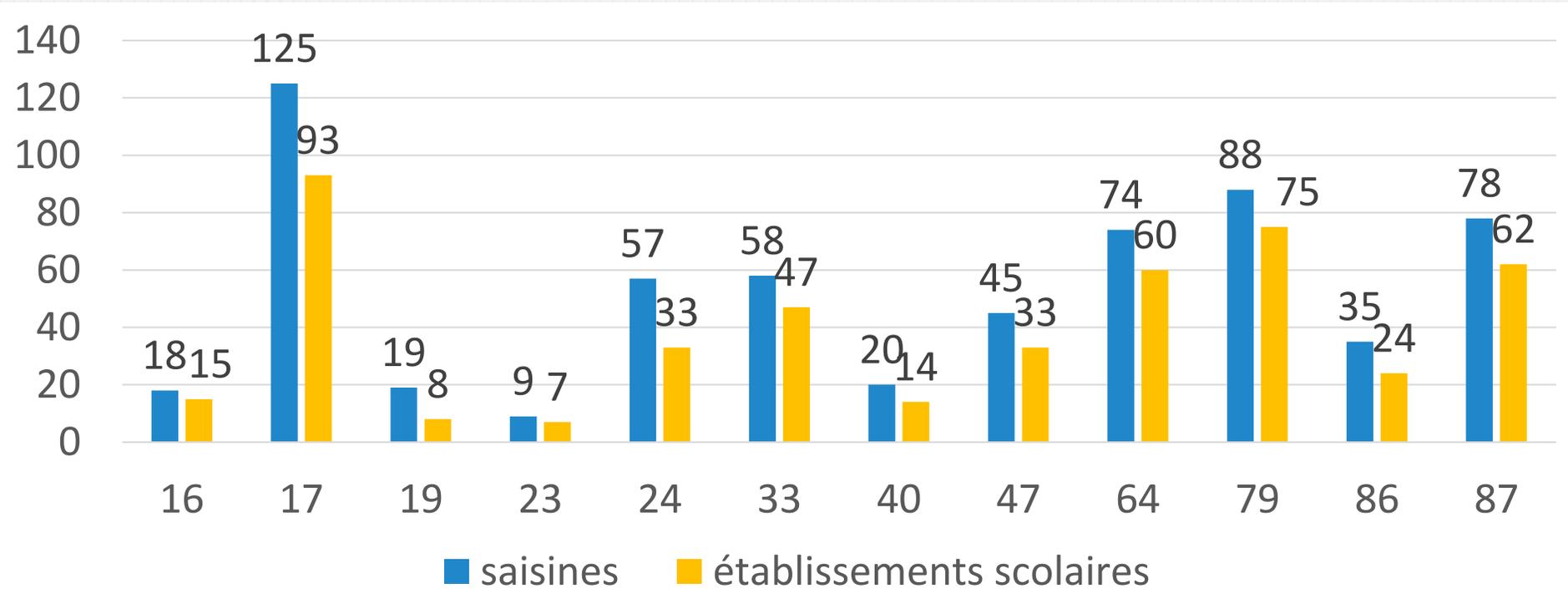
*consigne 1 partenaire = 1 structure

LES PARTENARIATS

- La majorité des EMAS indique avoir mis en place des partenariats avec **les ESMS de leur territoire** (12 EMAS ; 94 partenariats) ; **plus de la moitié avec des structures sanitaires** (8 EMAS ; 36 partenariats : UPPIJH, CAMSP, UPADO, ERRSPP4, CATTP, CMPEA, Hôpital de jour, CMPP).
- 8 EMAS indiquent avoir mis en place **un partenariat ou une articulation spécifique** avec les PIAL notamment pour des formations/sensibilisations auprès des AESH ou pour une validation en amont de la saisine par l'EMAS;
- 7 sur 13 avec les collectivités territoriales (municipalités, CCAS... ; soit au total 23 partenariats);
- 5 sur 13 avec les dispositifs de coordination et les centres ressources (PCPE, CRA, Trisomie 21, GCSM, etc. ; soit au total 23 partenariats);
- 4 sur 13 avec l'ASE et la PMI pour certaines situations (soit au total 29 partenariats).

La majorité des EMAS participe au Comité de pilotage départemental du service département de l'école inclusive (CDSEI) ainsi qu'à des COPIL plus opérationnels

NOMBRE DE SAISINES REÇUES PAR LES EMAS ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES CONCERNÉS EN 2022-2023



EMAS de plus en plus sollicitées : **486 saisines** en 2020-2021, **555** en 2021-2022, **626** en 2022-2023

Entre 2021-2022 et 2022-2023 :

- **hausse de 13% du nombre de saisines**, évolutions contrastées selon les départements
 - hausse de 20% du nombre d'établissements scolaires (470) : meilleur repérage des EMAS
- Filtrage en amont par une commission dans 5 EMAS sur les 13 (16, 23, 33 et 86).

LES PRINCIPALES MISSIONS DES EMAS (RAPPEL CAHIER DES CHARGES)

Auprès de la communauté éducative

- Conseiller/participer à des actions de sensibilisation, pour les professionnels des établissements scolaires accueillant des élèves en situation de handicap ;
- Apporter appui/conseil à un établissement scolaire en difficulté avec un élève en situation de handicap (avec ou sans AESH mais pas en substitution d'un AESH)
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile ;

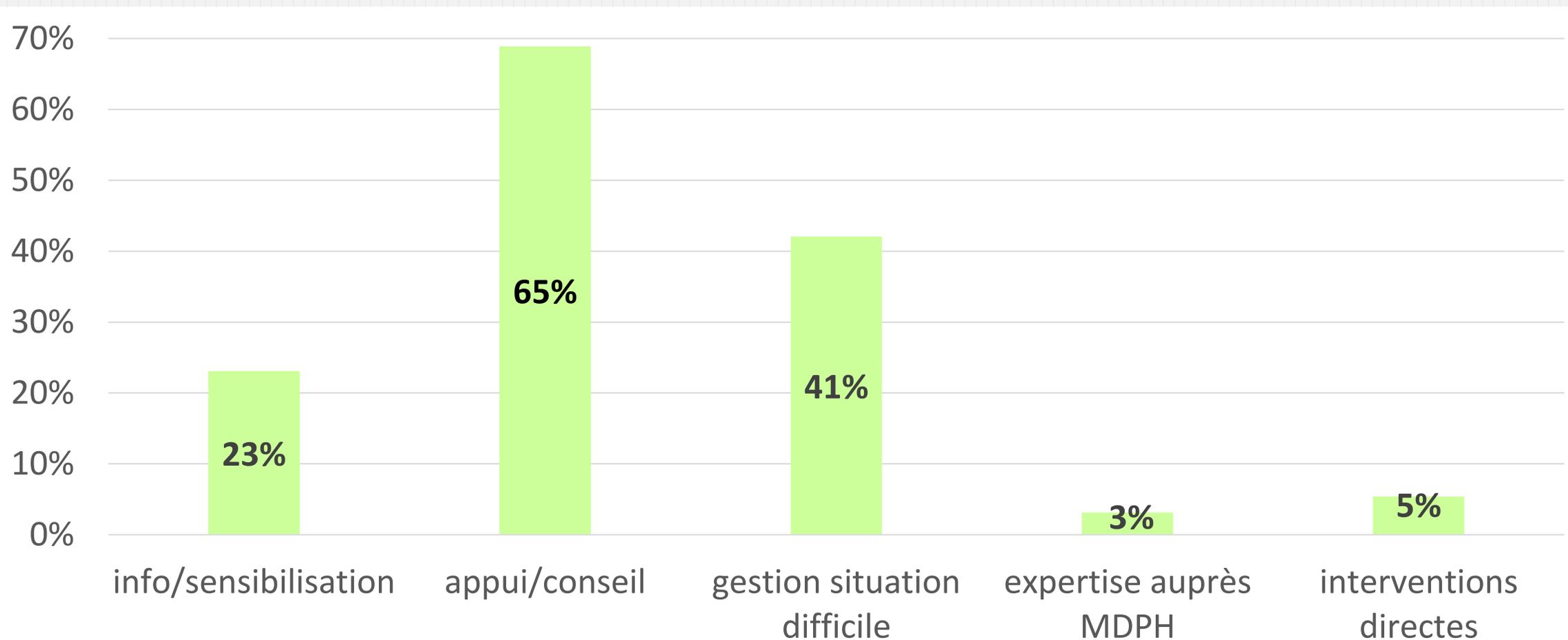
Auprès de la MDPH

- Conseiller une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH

Interventions directes

Exceptionnellement, les EMAS peuvent effectuer une intervention directe provisoire permettant le maintien de la scolarisation, après avoir mobilisé l'ensemble des ressources ayant la responsabilité d'intervenir directement auprès de l'élève concerné.

RÉPARTITION DES SAISINES 2022-2023 SELON LES PRINCIPALES MISSIONS DES EMAS



Total > 100% car certaines saisines ont été rattachées à plusieurs objectifs

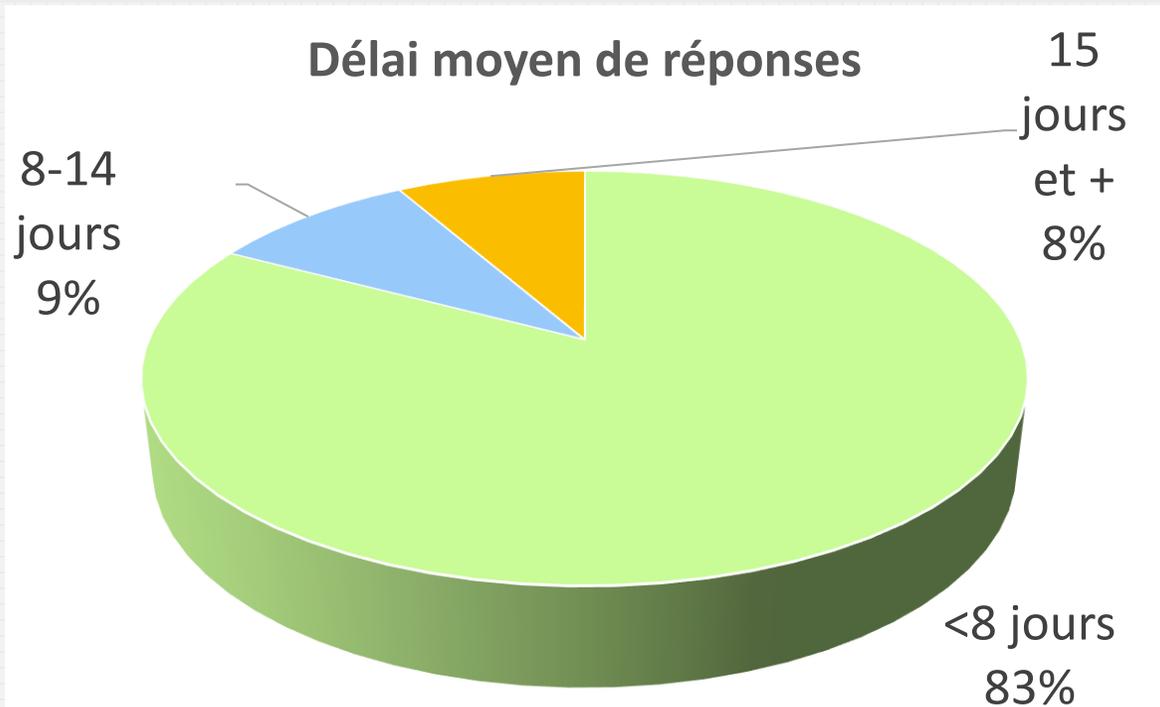
RÉPARTITION DES SAISINES EN 2022-2023 SELON LEUR NATURE PAR DÉPARTEMENT

(TOTAL / DÉPARTEMENT > 100% CAR UNE MÊME SAISINE PEUT ÊTRE RATTACHÉE À PLUSIEURS OBJECTIFS)

| | nb saisines | info/sensibilisation | appui/conseil | gestion situation difficile | expertise auprès MDPH | interventions directes | autres |
|-----------|-------------|----------------------|---------------|-----------------------------|-----------------------|------------------------|--------|
| 16 | 18 | 11% | 94% | 94% | | | |
| 17 | 125 | | 95% | 5% | | | |
| 19 | 19 | 11% | 26% | 53% | | 5% | |
| 23 | 9 | | 67% | | | | 33% |
| 24 | 57 | 16% | 39% | 32% | | | |
| 33 | 58 | 19% | 14% | 67% | | | 5% |
| 40 | 20 | 5% | 25% | 20% | | | 35% |
| 47 | 45 | 33% | 38% | 47% | 27% | 62% | 38% |
| 64 | 74 | 8% | 39% | 43% | | | 1% |
| 79 | 88 | 100% | 100% | 100% | 1% | | |
| 86 | 35 | 11% | 43% | 26% | 9% | 11% | |
| 87 | 78 | 4% | 100% | 17% | 4% | | |

LE DEVENIR DES SAISINES ET DÉLAIS DE RÉPONSES

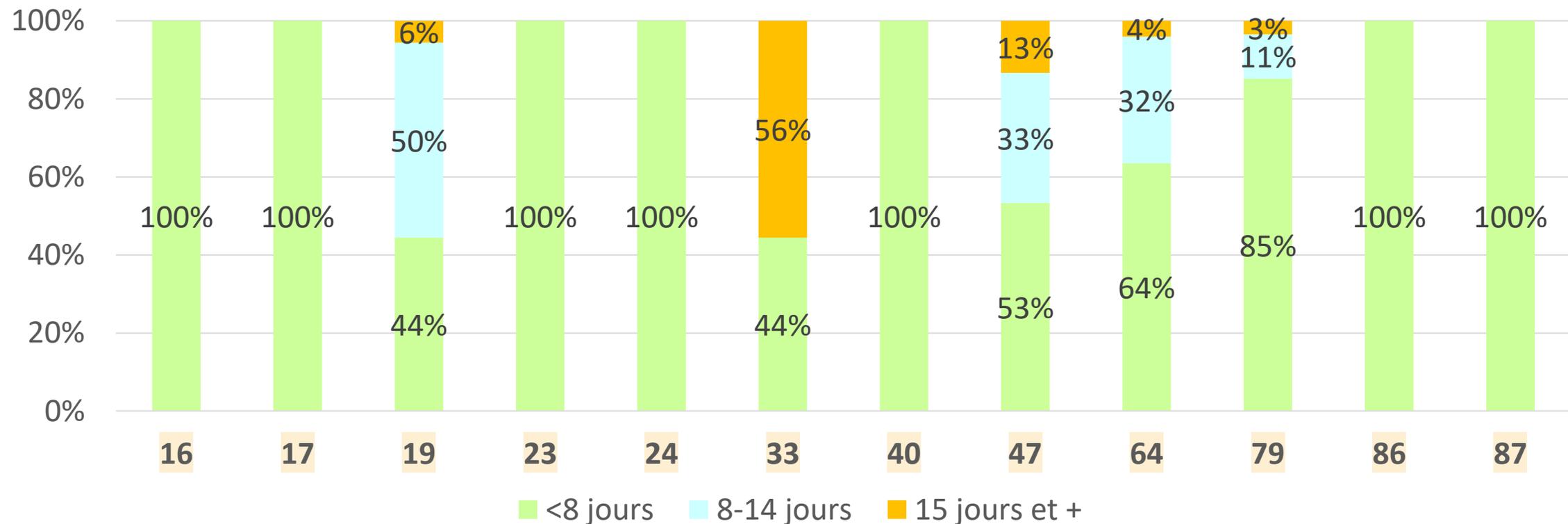
- Sur 626 saisines reçues, 612 ont fait l'objet d'intervention, **soit 98%** (14 refus dans 10 EMAS)
- Les motifs les plus fréquemment évoqués pour ces non-validations sont principalement : une demande hors cahier des charges ou l'activation d'autres ressources plus adaptées à la demande



Grande réactivité des EMAS dans l'apport d'une réponse à la saisine en moins d'une semaine dans 83% des cas.
En amélioration par rapport à 2021-2022 (75% en moins d'une semaine cette année-là).

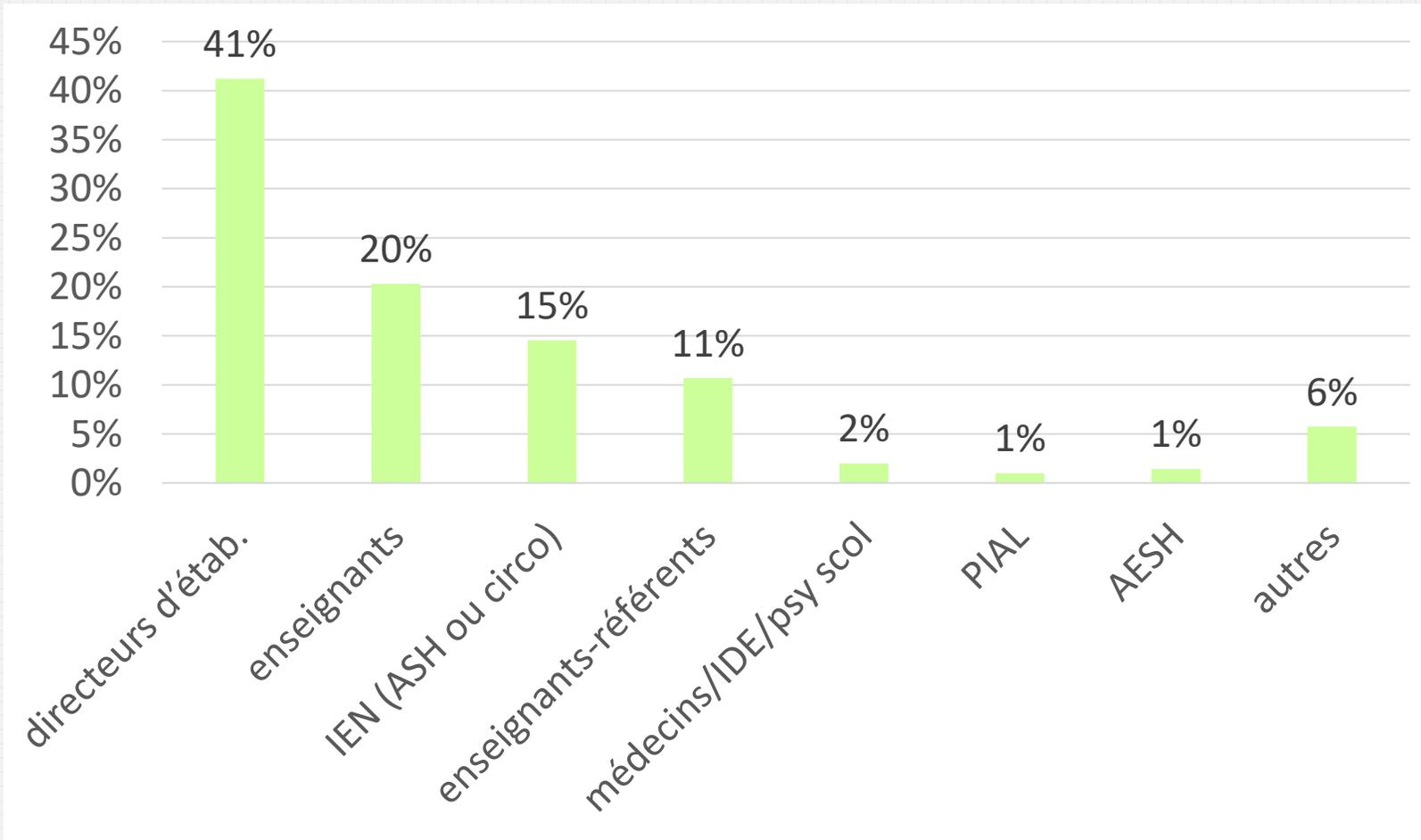
3 EMAS signalent 15 saisines en attente au moment de la sortie en juillet 2023

DÉLAIS DE RÉPONSE AUX SAISINES SELON LE DÉPARTEMENT



En Gironde, les saisines passent par un filtrage mis en place par le Pôle ressources départemental, ce qui explique les délais allongés de réponse

PROFESSIONNELS À L'ORIGINE DE LA DEMANDE D'INTERVENTION DES EMAS



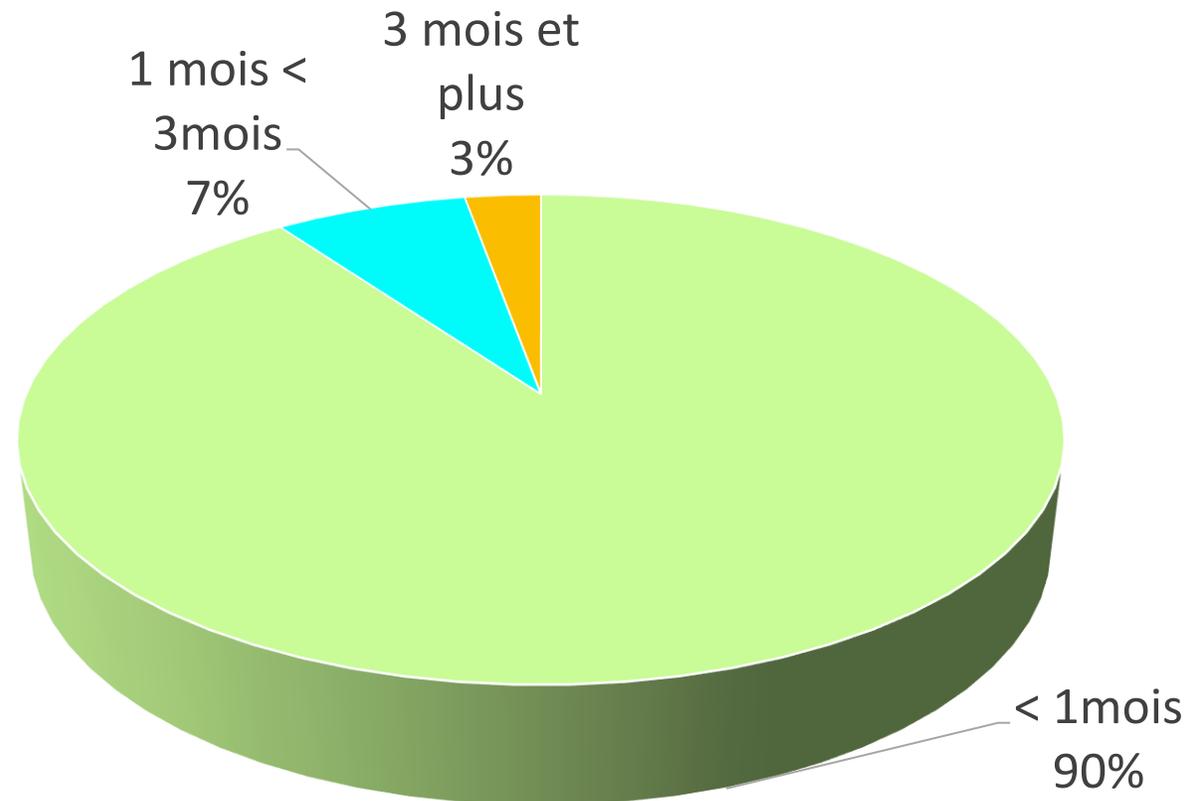
Par rapport à 2021-2022,
- augmentation des saisines par des directeurs (34% en 2021-2022)
- baisse par IEN (22% en 2021-2022)

Des configurations qui peuvent varier fortement selon les départements :

- 16 : que des enseignants
- 17 : trois quarts de directeurs
- 24 : très diversifiée
- 33 : que des IEN (dans une des 2 EMAS)
- 40 : que des directeurs
- 64 : que des enseignants-référents (dans une des 2 EMAS)

Pas de fonctionnement homogène

DÉLAI MOYEN ENTRE LA VALIDATION DE LA SAISINE ET LE DÉBUT DE L'INTERVENTION

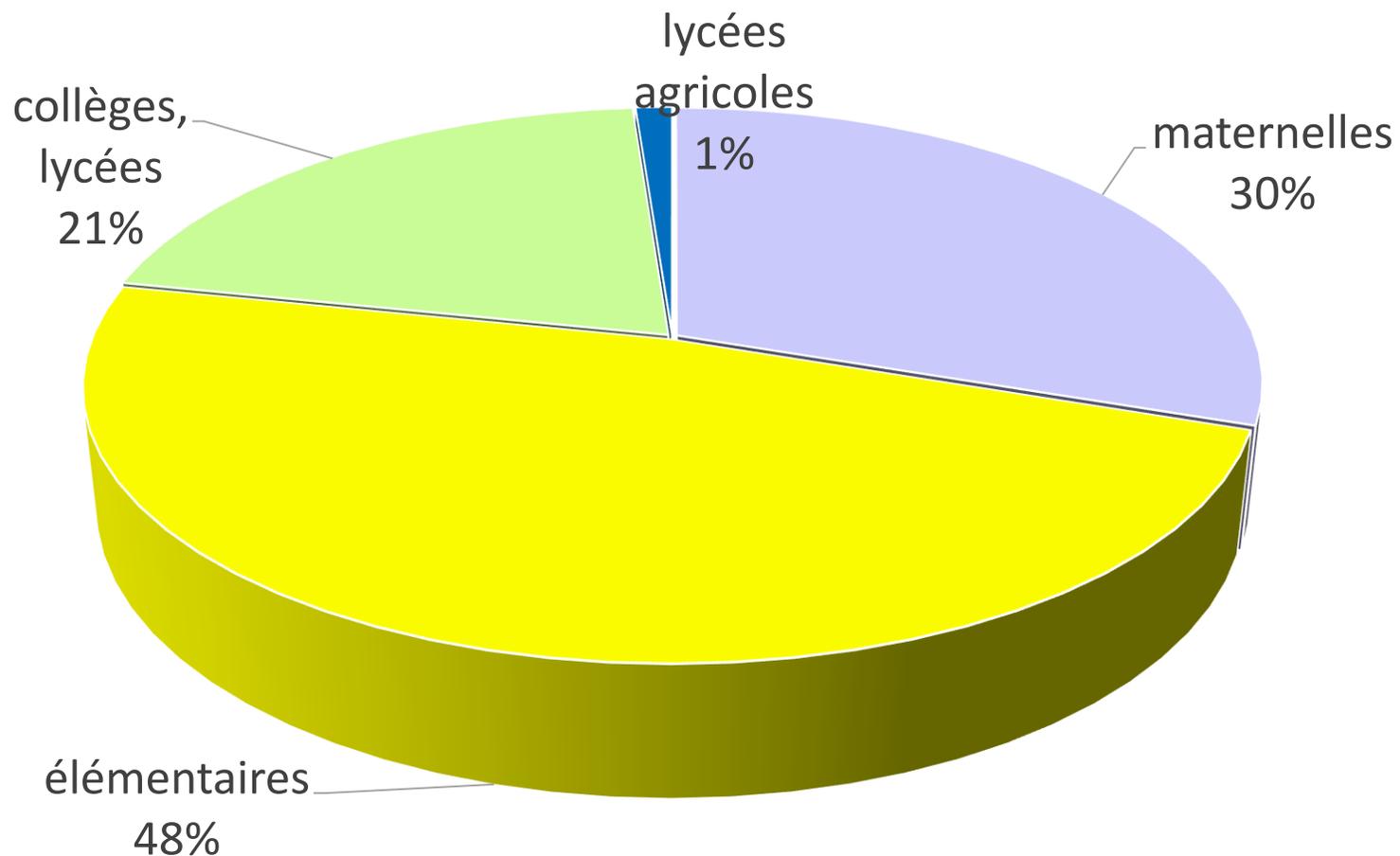


Globalement, le déclenchement des interventions est rapide :

Celles qui mettent le plus de temps :

- pas liées à une situation difficile mais à l'organisation de temps de sensibilisation/formation avec des enseignants
- interventions différées dans le temps du fait de ressources internes EN en cours de mobilisation

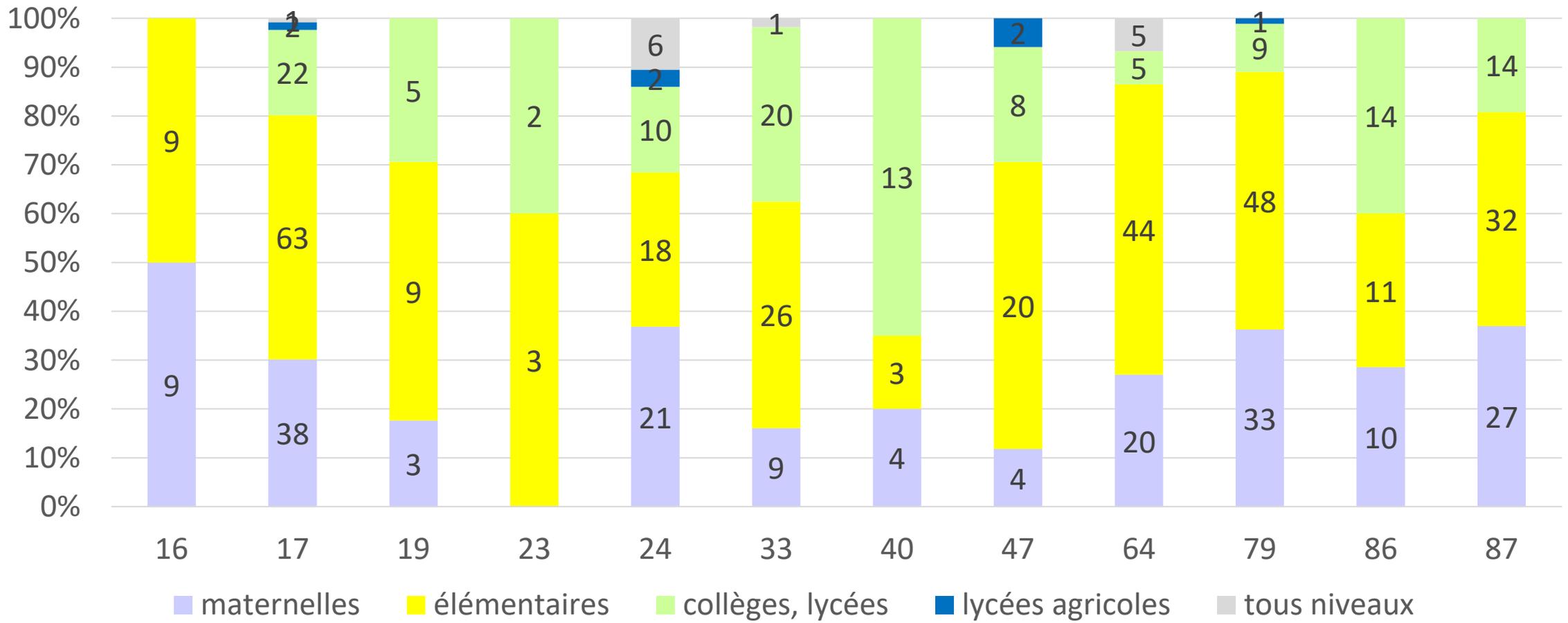
RÉPARTITION DES SAISINES VALIDÉES EN FONCTION DES NIVEAUX SCOLAIRES



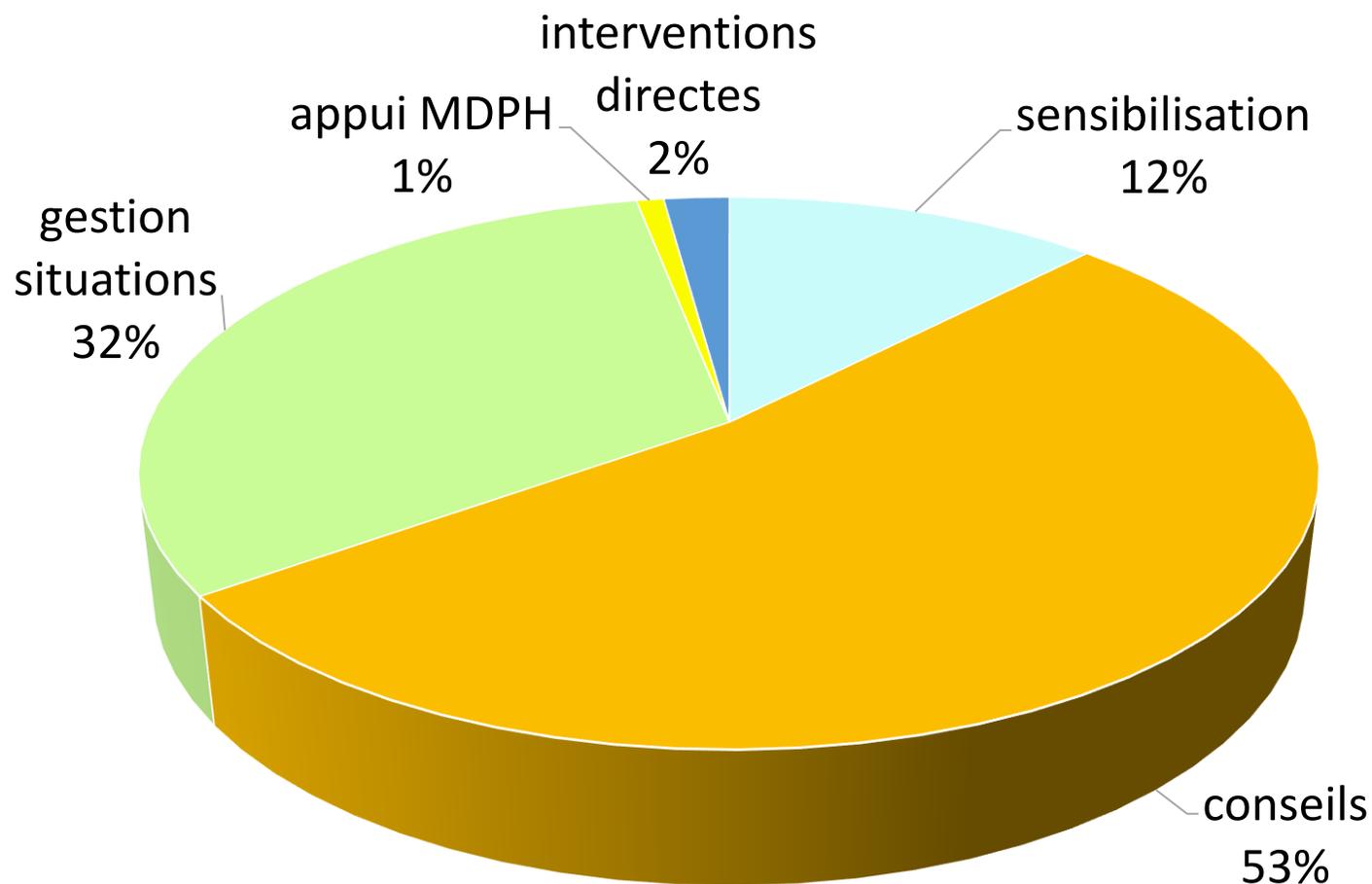
Stabilité par rapport à 2021-2022 sur cet indicateur
Des particularités selon les départements

- 16 : pas d'intervention dans le secondaire
- 23 : pas d'intervention en maternelle
- lycées agricoles : des demandes uniquement en 17, 24, 47 et 79

NIVEAU SCOLAIRE D'INTERVENTION SELON LE DÉPARTEMENT

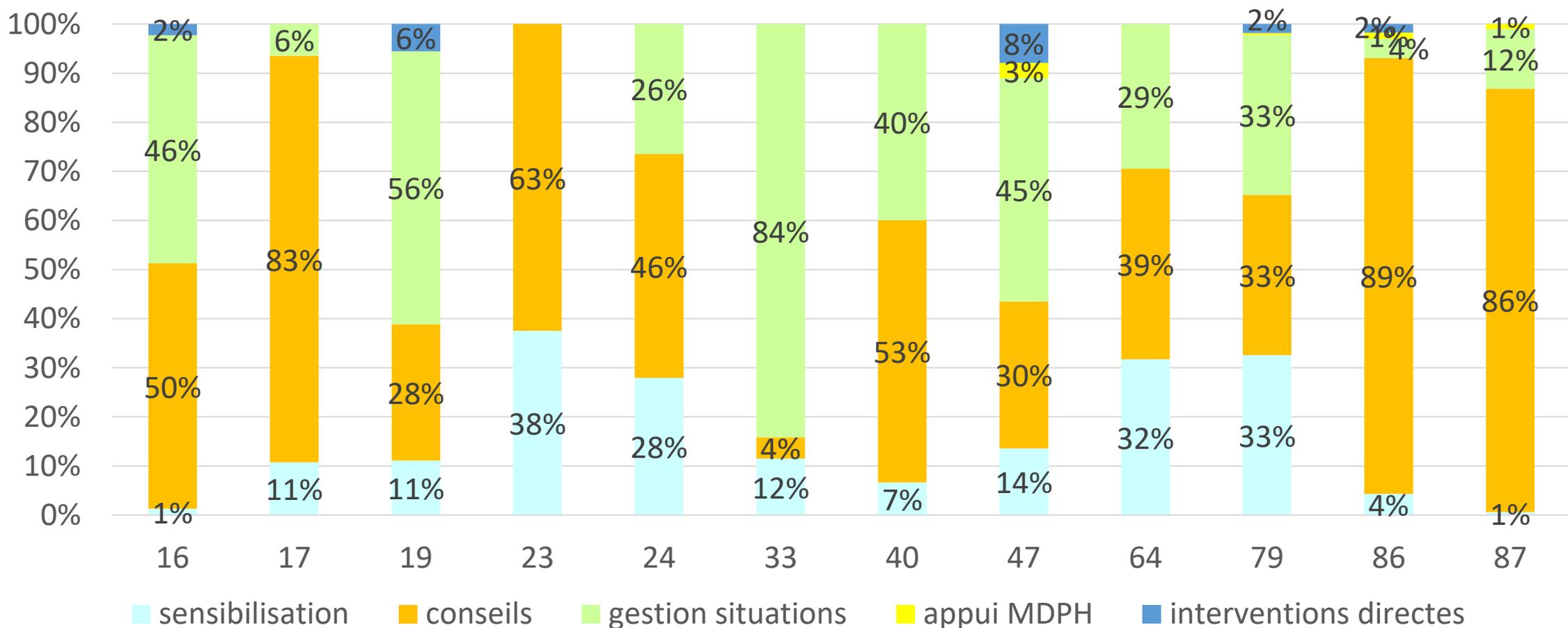


RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SELON LEUR NATURE (CAHIER DES CHARGES)



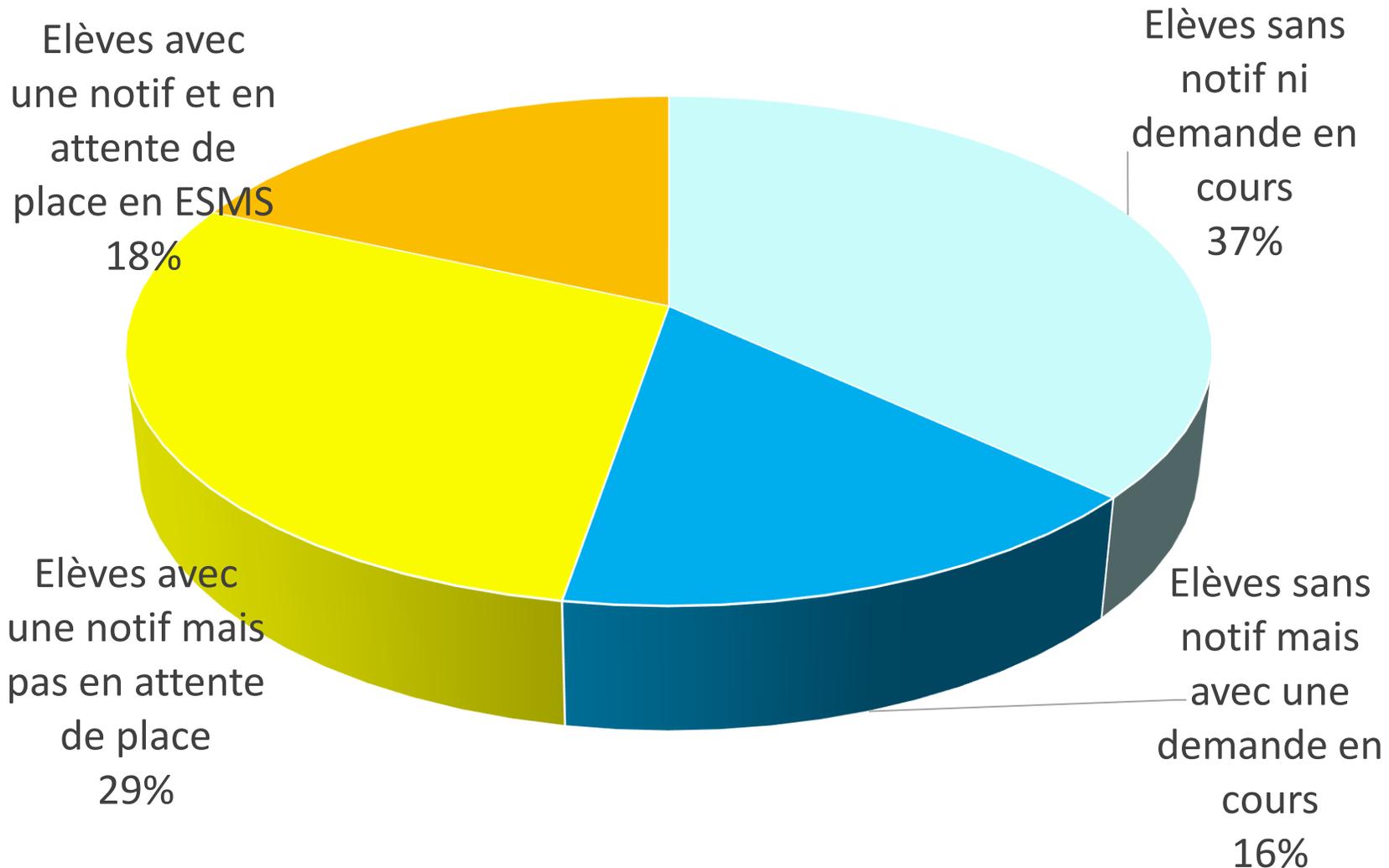
Interventions directes en nette baisse (2% au lieu de 7%)
Accent davantage mis sur le conseil cette année : 53% (2020-2021 = 56%, 2022-2023 = 39%).
Mais difficultés pour :
- classer les interventions selon ces catégories
- dénombrer le nombre d'interventions

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS SELON LEUR NATURE (CAHIER DES CHARGES) PAR DÉPARTEMENT



INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

EXISTENCE D'UNE NOTIFICATION DE LA MDPH

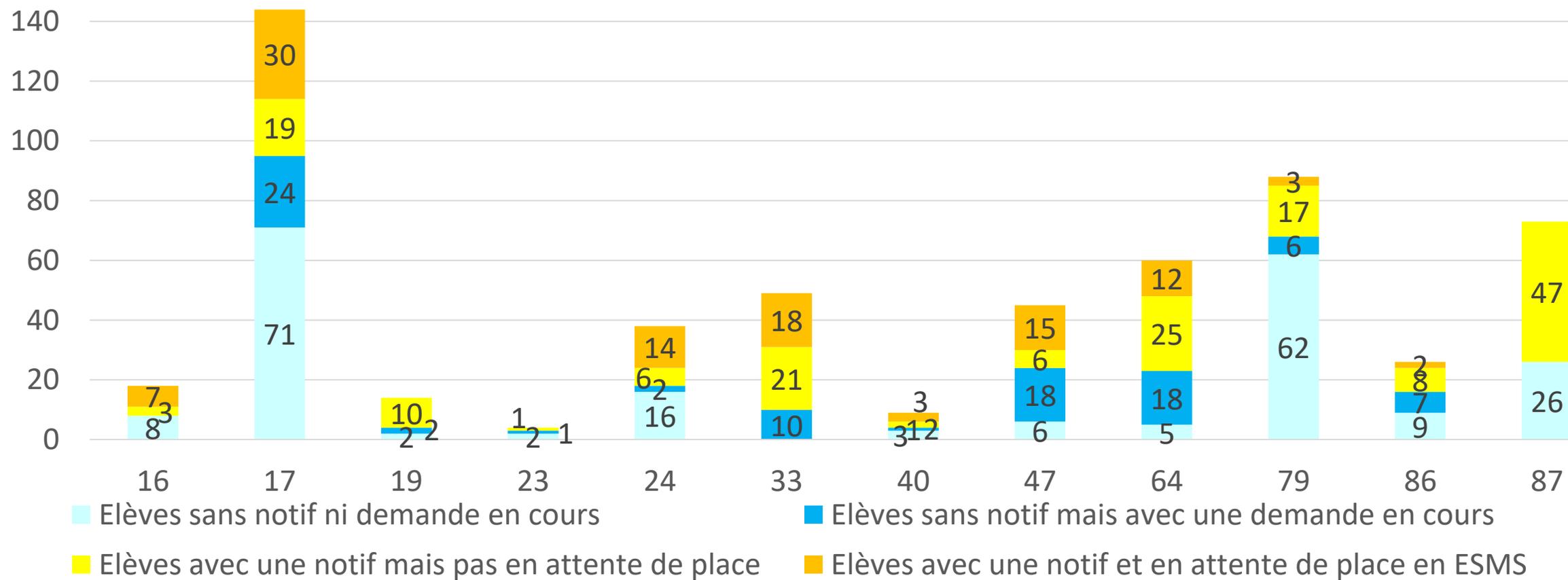


En 2022-2023, près de la moitié (47%) des élèves concernés par l'intervention de l'EMAS ont **une notification de la MDPH** (baisse par rapport à 2021-2022 : 62%).

Plus d'une **centaine d'enfants en attente d'un accompagnement par un ESMS** dans 9 départements (104 contre 150 en 2021/22 – dans le 87 aucun, contre 30 en 2021/22) Part des enfants sans dossier MDPH plus importante dans le 79 (70%)

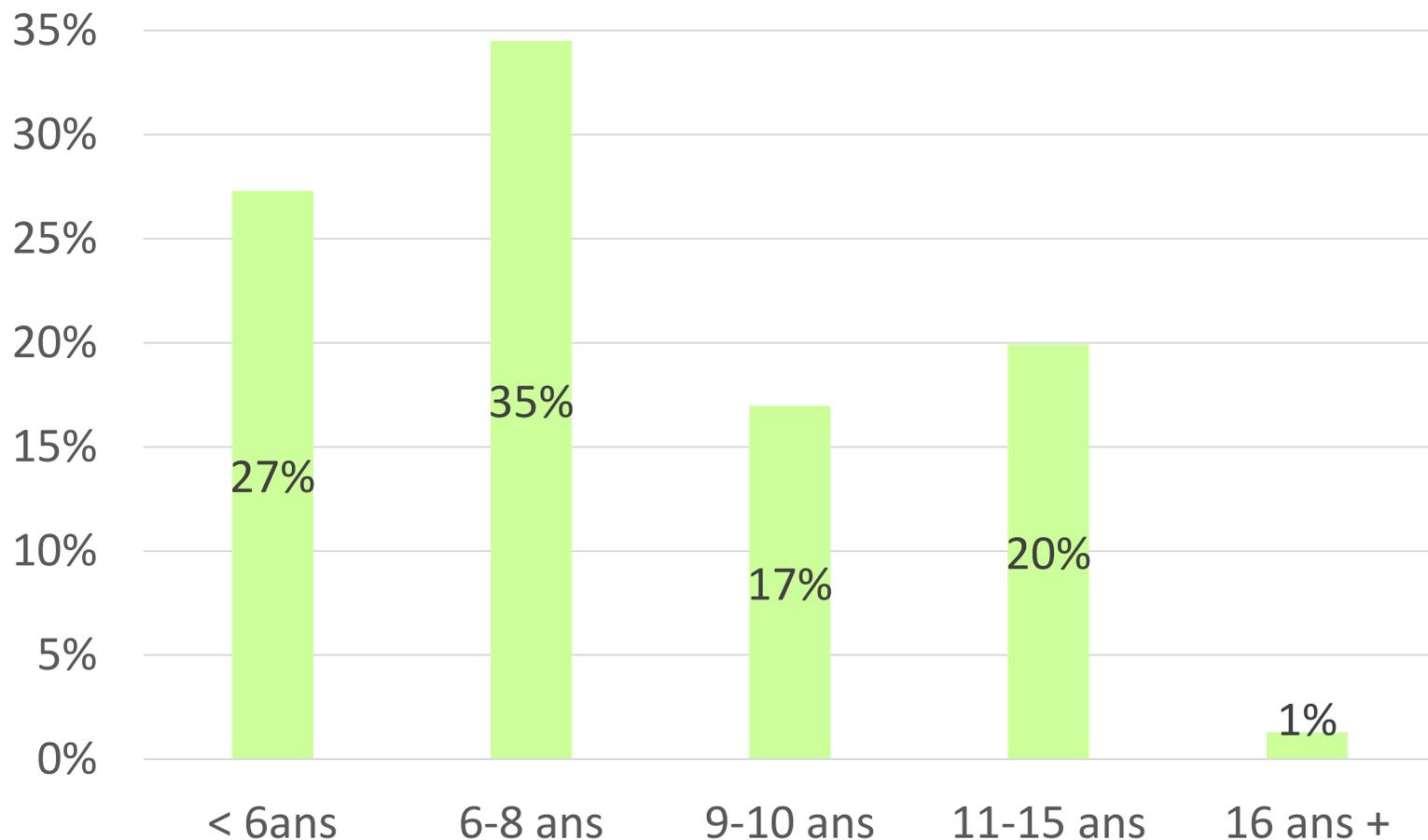
INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

EXISTENCE D'UNE NOTIFICATION DE LA MDPH



INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

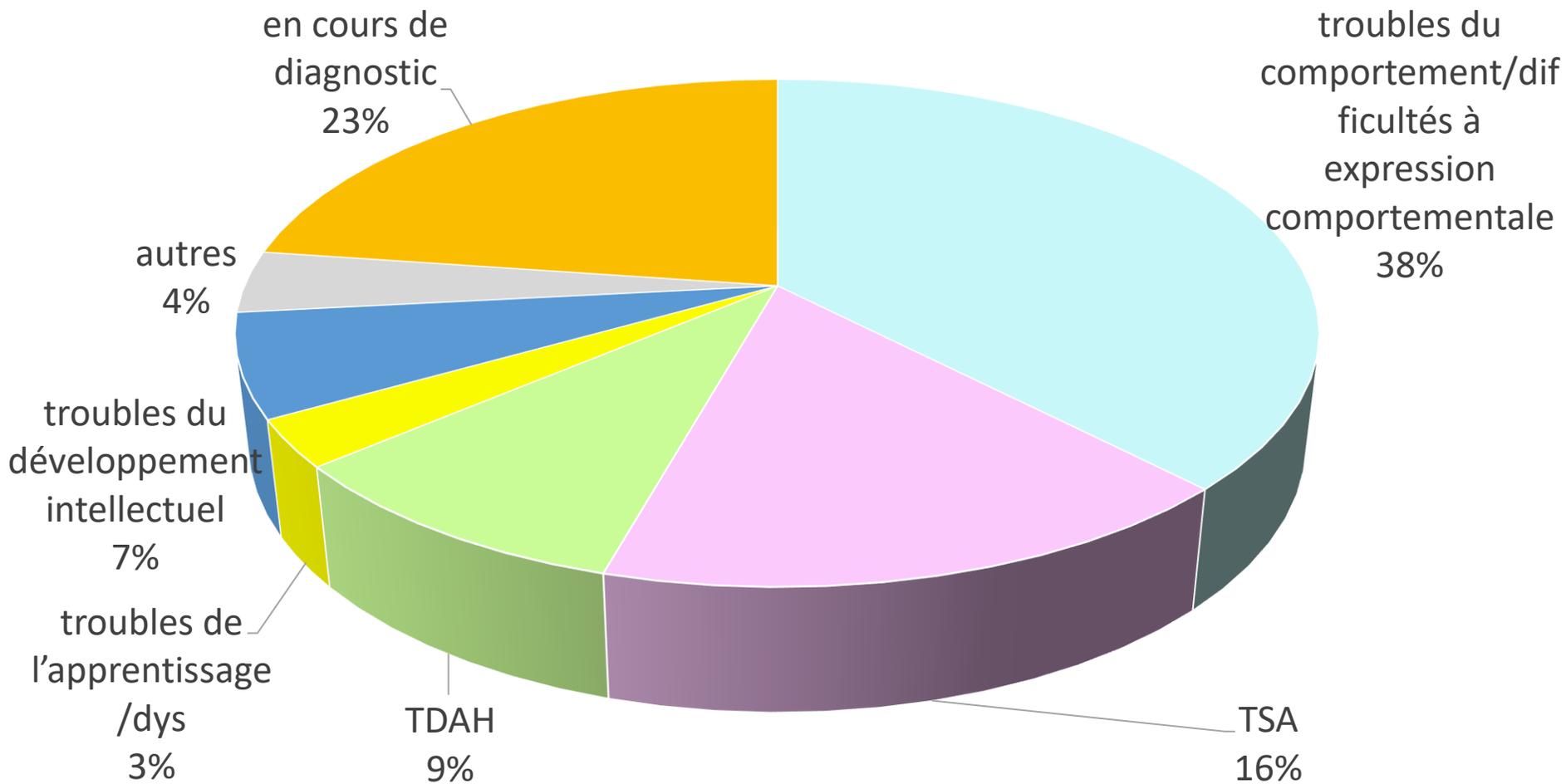
RÉPARTITION PAR ÂGE



Répartition par âge des élèves en lien direct avec la répartition des niveaux des établissements scolaires où interviennent les EMAS. Légère tendance à une intervention plus précoce : en 2022-2023, 62% des interventions concernent des moins 9 ans (contre 57% en 2021-2022).

INTERVENTIONS CONCERNANT DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

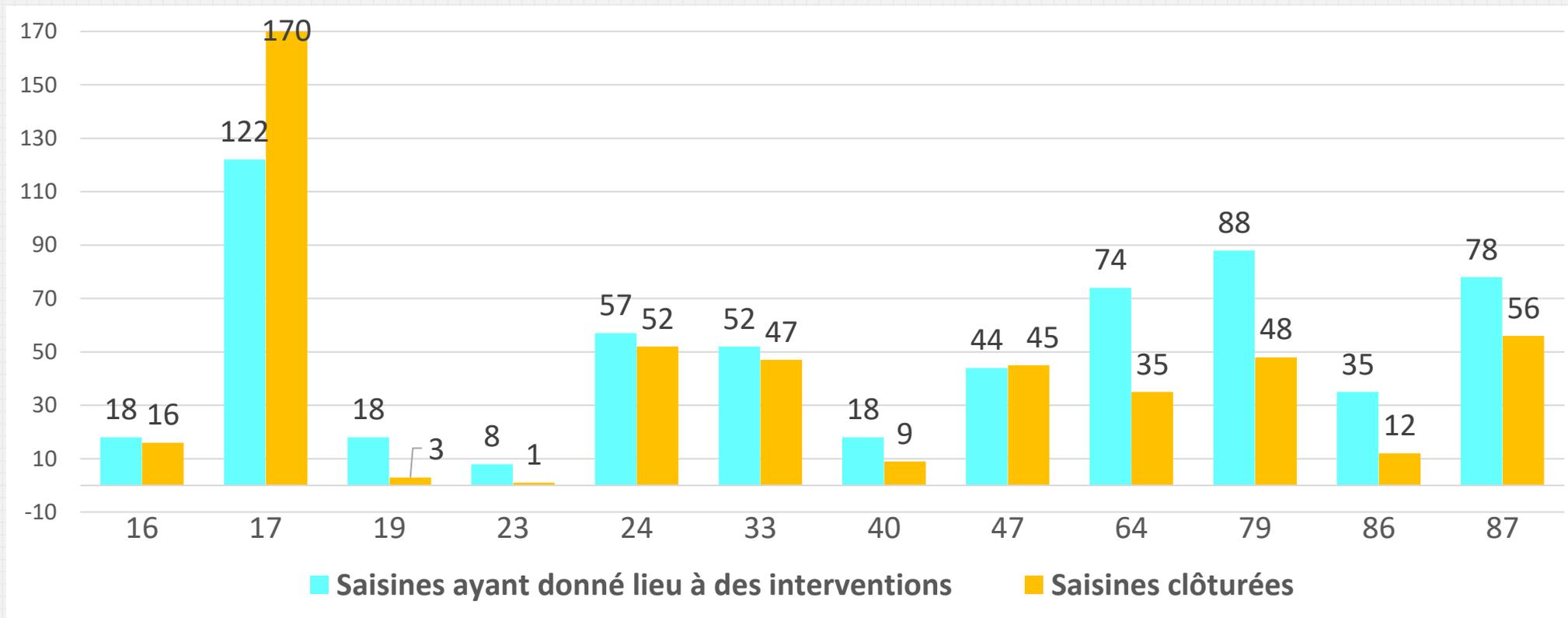
TROUBLES IDENTIFIÉS OU SUSPECTÉS



Par rapport à l'année précédente :

- hausse TND : 35% (2021/22 : 30%)
- baisse troubles du comportement : 38% (2021/22 : 55%) (17 : les TC qui ne font pas l'objet d'un diagnostic sont dans "en cours de diagnostic").

CLÔTURE DES SAISINES EN 2022-2023



Au cours de l'année scolaire 2022-2023, **494 situations** ont été clôturées par les EMAS (399 en 2021-2022) pour un total de 612 saisines ayant donné lieu à des interventions dans l'année (541 en 2021-2022).

Les clôtures peuvent être décidées en concertation avec l'enseignant.

Toutes les EMAS ont mis en place un questionnaire de satisfaction.

LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

En lien avec les besoins :

- Accompagner **les situations complexes de plus en plus nombreuses** qui nécessitent des temps d'intervention plus longs et plus importants autour notamment **de la coordination** des différents partenaires,
- **Evaluer les besoins** avec des informations suffisantes, accessibles et objectives,
- **Clôturer les saisines**, en l'absence de critères objectifs et formalisés
- Intervenir davantage **plus tôt, en préventif**, et pas seulement dans des situations de crise, en dernier recours ou sans les préalables à la scolarisation

En lien avec les partenaires :

- Mobiliser les ESMS et le sanitaire : **manque de temps et de places** (« élève avec notification en attente de place ») ou de professionnels disponibles pour intervenir avec l'EMAS,
- **Mobiliser les enseignants** dans une relation de confiance,
- **Coordonner les interventions** et harmoniser les approches **dans le second degré** en raison du nombre d'enseignants impliqués

En lien avec le fonctionnement/la visibilité du dispositif :

- **Intervenir de façon plus réactive**, ce qui n'est pas le cas quand il y a des intermédiaires dans la validation de la saisine
- **Couvrir l'ensemble du territoire** (temps de trajet, personnel à temps partiel, proximité et communication avec les partenaires),
- **Recruter alors que l'EMAS est un dispositif atypique financé en partie avec des CNR**, notamment sur des compétences spécifiques (psychomotricien et psychologue),
- **Faire connaître le dispositif**, son périmètre d'intervention, la place et le rôle de chacun,

MISSIONS À CONTINUER OU À DÉVELOPPER

■ Au niveau des besoins

- **Renforcer les actions de prévention**, de sensibilisation ou de formation en ayant au préalable identifié/évalué les besoins pour intervenir le plus en amont possible sur des temps qui pourraient être programmés durant l'année (créant ainsi des liens et une dynamique) :
 - Sur des thématiques spécifiques : phobies scolaires, enjeux de l'école inclusive, situations complexes...
 - Auprès d'un public ciblé de professionnels : AESH, équipe périscolaire...
 - Avec une réflexion croisée sur la question d'urgence, de crise ou d'alerte pour une meilleure définition et réponse aux besoins.
- **Programmer a minima une sensibilisation** auprès de l'ensemble de la communauté éducative et des élèves (autour de la problématique) ;
- **Constituer et mettre à disposition du matériel spécifique et diversifié (boite à outils/mallette) et travailler autour de l'aménagement de l'environnement** (voir recrutement nécessaire de psychomotricien) ;
- **Réfléchir à la place et au travail avec les parents** (ex. signature de la saisine pour accord vs pour information ?);
- **Accompagner la mise en œuvre des adaptations et aménagements préconisés** en assurant le suivi (d'une année sur l'autre ?), en adaptant en fonction des évolutions, en évaluant les effets et en capitalisant sur les expérimentations menées;
- Mettre en lien les différents acteurs et coordonner les partenariats, organiser des rencontres notamment dans le cadre **des situations complexes**.
- Identifier **des indicateurs objectifs** pour effectuer la clôture des saisines

MISSIONS À CONTINUER OU À DÉVELOPPER

- Au niveau des partenariats
- **Consolider et développer les partenariats à travers les rencontres et la formalisation** (conventions) :
 - Auprès des pôles ressources de l'Education nationale, des comités de suivi, des enseignants-référents handicap, **pour dépasser la méfiance et l'incompréhension** à laquelle les EMAS peuvent être confrontées ;
 - Auprès notamment du sanitaire et de l'ASE (40) et plus globalement avec les ESMS, **tout en étant confrontés** : à l'absence de réponses de certains acteurs comme ceux du sanitaire ou les CMPP, aux difficultés pour les ESMS de « mettre à disposition » leurs professionnels spécialisés à moyens constants ou à des « zones blanches » dans l'offre de dispositif (SESSAD, offre de soins, etc.)
- **Développer la communication** notamment auprès des établissements scolaires à travers des supports adaptés (plaquette, fiches explicatives, FAQ, etc.) **pour faire connaître et rendre lisibles** les EMAS, leur rôle et leur place, créer de l'interconnaissance et des liens de confiance.

MISSIONS À CONTINUER OU À DÉVELOPPER

- Au niveau du fonctionnement du dispositif
- **Couvrir l'ensemble du territoire** malgré l'étendue et les difficultés rencontrées : temps de trajet important, faible proximité et connaissance de l'ensemble des acteurs de terrain, disponibilité réduite des professionnels de l'EMAS à temps partiel, découpage pas toujours cohérent entre EMAS et Pôle Ressource de l'EN.
- **Développer ou renforcer la formation continue, les temps de supervision et d'analyse de pratique, de régulation au sein des EMAS** avec la possibilité de mutualiser ces actions entre EMAS :
 - Publics spécifiques : TDAH, Dys, TND, ...
 - Pratiques spécifiques : animer un groupe de parole, formation technique d'entretien et d'écoute, recueil des besoins
- **Renforcer la pluralité des équipes nécessaire pour la qualité des interventions** notamment intégrer des psychomotriciens.

MISSIONS À MOINS FAIRE OU ARRÊTER

- **Pallier le manque** de RASED, de libéraux, les délais d'attente pour une admission en ESMS (DITEP notamment) et passer beaucoup de temps à mobiliser en vain des partenaires
- **Avoir un rôle focalisé sur les orientations** en établissement, être censé pouvoir les accélérer dans l'esprit de certains partenaires ou familles...
- Délivrer des conseils pour des situations **qui relèvent d'interventions directes** auprès de l'enfant et qui devraient être conduites par des ESMS
- **Intervenir directement sur des situations d'urgence** (voire d'extrême urgence), trop dégradées, faire les « pompiers » quand tout le reste n'a pas fonctionné, que les équipes éducatives sont épuisées/démobilisées, **ce qui pose encore fortement la question de la prévention et du moment opportun où faire appel à l'EMAS**
- Passer du temps sur les tâches administratives ou pour recenser les indicateurs d'activité

Les EMAS soulignent leur volonté de pouvoir continuer à répondre rapidement aux demandes et de se déplacer sur l'ensemble du territoire départemental.

Les EMAS cherchent avant tout à gagner en fluidité avec l'éducation nationale dans l'optique de créer des liens de confiance durables.

Les EMAS se posent cependant la question de pouvoir faire plus (quantitativement et qualitativement) à moyens constants ou non pérennes (CNR).

Les EMAS soulèvent également la question du périmètre d'intervention et des limites de leurs compétences en termes de situations (ex. élève déscolarisé/en attente de places), de profils (ex. élève sans diagnostic/sans notification), de réactivité (filtrage tardif) ou de types d'intervention (gestion de classe, autorégulation, etc.).



LE POINT SUR L'ACTUALITÉ DES EMAS

FIN 2023

LES ANNONCES DE LA CONFÉRENCE NATIONALE DU HANDICAP 27/04/23

Déployer des équipes mobiles médico-sociales pour favoriser la scolarisation

Détermination et mise en œuvre des accompagnements pédagogiques

Détermination et accès aux matériels pédagogiques adaptés

Mobilisation d'une équipe mobile d'appui du médico-social

Transformation des PIAL en PAS : pôle d'appui à la scolarité

Accueil et suivi des élèves en situation de handicap

Évaluation des besoins d'adaptation à la scolarité des enfants

Déploiement et coordination de solutions : aide technique / humaine, accompagnement par des prof. Santé et médico-social

Pour accompagner l'EN dans la scolarisation des élèves, des plateformes d'équipes mobiles médico-sociales seront déployées et pourront intervenir dans l'école à **la demande des PAS**

LA PLACE DES EMAS DANS CETTE RECONFIGURATION

- Les EMAS seront-elles complémentaires ou intégrées aux pôles d'appui à la scolarité ?
- Rentrée 2023 : 166 EMAS en fonctionnement réparties sur l'ensemble du territoire. *L'année prochaine les EMAS seront renforcées (annonce du comité national Ecole inclusive)*

Projet de Loi de finances 2024 : ARTICLE 53 : Création des pôles d'appui à la scolarité (3 départements pilotes en 2024, puis dans tous les départements, au plus tard en 2026) – présentée comme une réforme systémique du dispositif d'inclusion scolaire : cent pôles d'appui à la scolarité devaient être expérimentés à compter de 2024

Les PAS expertisent les besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers

- ✓ Ils définissent, coordonnent et assurent les réponses de 1^{er} niveau : aménagements pédagogiques, matériel pédagogique, intervention de personnel de l'EN ou **des ESMS**
- ✓ Pas de passage en MDPH pour ce 1^{er} niveau mais familles informées de leurs droits (ex : PCH) et des modalités d'accès
- ✓ Les PAS apportent leur appui aux personnels des écoles et établissements en matière de ressources et pratiques pédagogiques, ainsi que de formation.

Des inquiétudes ont été exprimées notamment par le CNCPPH sur : le manque de précision sur les périmètres des PAS, l'absence de visibilité sur le devenir des EMAS, le manque de concertation,

Il y a dans ce contexte des attentes d'un **cahier des charges précis**.

AU FINAL

- 26 octobre 2023 : la mesure «création des PAS » **a été supprimée par la commission des finances.**
- 21 décembre 2023 : **la loi de finances 2024** est adoptée définitivement par l'Assemblée nationale avec le 49.3 (texte qui réinstaura l'expérimentation de pôles d'appui à la scolarisation pour les enfants en situation de handicap)
- 28 décembre 2023 : la création des pôles d'appui à la scolarité **est censurée par le Conseil constitutionnel**
- A la mi-janvier 2024, **pas d'annonces spécifiques** concernant la mise en œuvre des PAS et le devenir des EMAS dans ce contexte.

« Comme le souligne la RBPP de la HAS « accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire » (septembre 2021), la coopération entre le secteur médico-social et la communauté scolaire doit :
« s'appuyer sur la reconnaissance et la valorisation des compétences respectives de chacun, pour éviter le sentiment d'isolement, d'épuisement ou d'incompétence que pourrait ressentir l'un des partenaires. Elle vise une mobilisation collective, pluridisciplinaire et interinstitutionnelle, pour résoudre les difficultés rencontrées ».

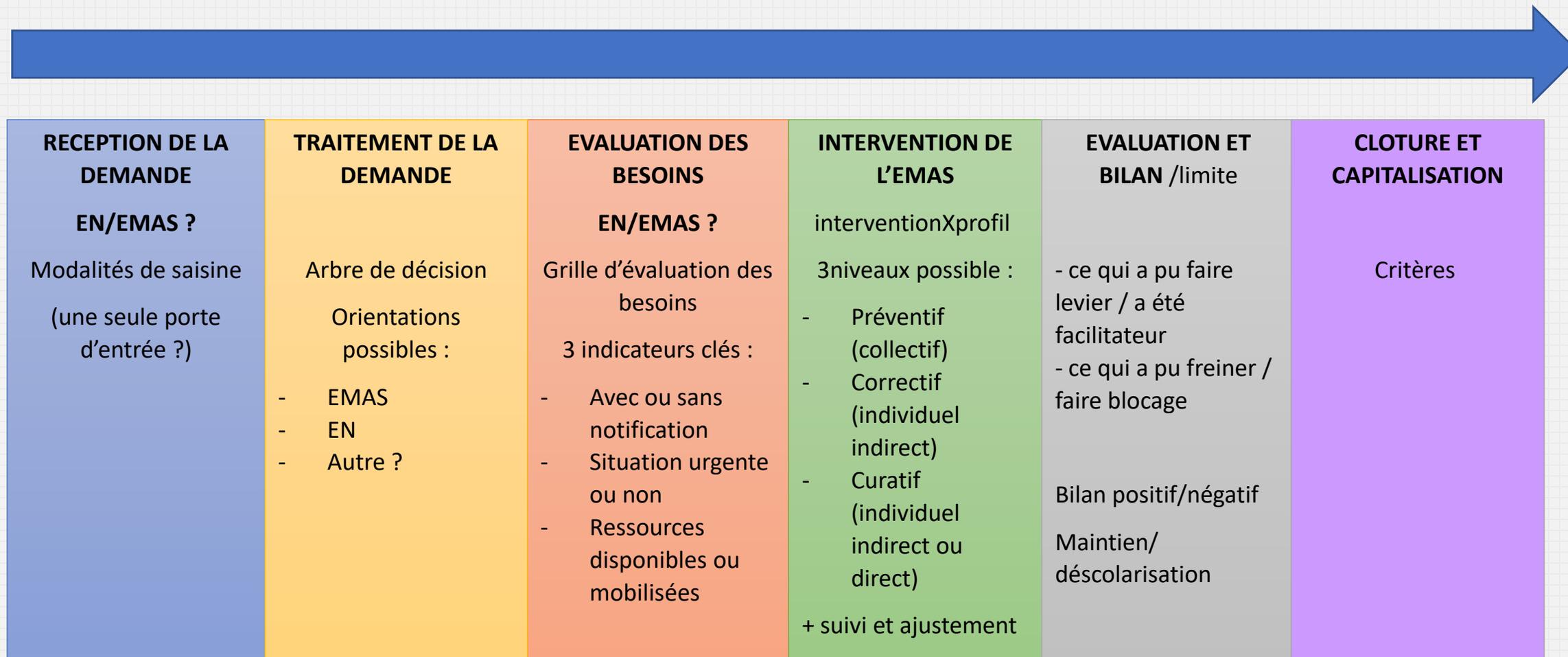
Les EMAS et les PIAL déployés dans tous les départements peuvent utilement contribuer à la construction d'espaces d'inter-métier pouvant contribuer à faire évoluer les pratiques. »

Pour en savoir plus sur les différents dispositifs existants : voir exemples en annexe issus du [Guide acteurs école inclusive \(creaibfc.org\)](#)



ATELIERS COP : ETUDE DE 6 EXEMPLES D'INTERVENTIONS

L'ANALYSE DES INTERVENTIONS A ÉTÉ RÉALISÉE À PARTIR DU SCHÉMA PARTAGÉ CI-DESSOUS REPRÉSENTANT LE « PARCOURS » D'UNE SAISINE



ATELIER 1 : SENSIBILISATION (EMAS 19)

Nature de la demande : apaiser un climat de classe de 4° très revendicative vis-à-vis d'un élève accompagné d'un AESH, les autres élèves se disant « défavorisés »

RECEPTION DE LA DEMANDE/TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- Un appel de l'enseignant, phase de recueil de la demande, les salariés de l'EMAS décident en fonction de leur qualification qui va se mobiliser pour cette saisine.
- Phase de recueil de la demande : essentielle pour bien comprendre la situation les attentes, les besoins, écouter les enseignants, calibrer la réponse et pour que l'EMAS se présente, peut être complétée par un temps d'observation (cf. ci-dessous)

EVALUATION DES BESOINS

- Observation dans la classe, observation des manifestations des élèves, des provocations par du non-verbal.

INTERVENTION DE L'EMAS

- Intervention de 2 heures auprès de la classe pour travailler sur les différences et les notions d'égalité vs équité. Proposition de mises en situation pour faire prendre conscience aux élèves des limitations dues à un handicap avec des petits exercices : écrire avec un gant de boxe ou avec la main gauche quand on est droitier et inversement...

EVALUATION ET BILAN

- Bon accueil par l'équipe éducative, intervention de l'EMAS permet de parler des différences
- Les élèves ont une affiche pour redire à leur façon ce qui leur a été expliqué/présenté
- Travail ayant permis de faire évoluer les représentations et de mieux faire accepter les mesures de compensation (y compris au niveau des enseignants)

CLOTURE ET CAPITALISATION

- Réalisation d'un diaporama présentant les exercices, les mises en situation pouvant être réutilisés facilement dans un autre contexte.

ATELIER 1 : GESTION SITUATION DIFFICILE (EMAS 33)

Nature de la demande : Enfant en CE2, violent, qu'on ne peut contenir (des personnels de l'école en retrait, voire en arrêt). L'enfant a une notification DITEP, en SESSAD que les parents ont rejeté en raison « de l'approche psychanalytique ». Un pédopsychiatre comportementaliste assure un accompagnement. Un diagnostic de TDH a été posé, pas de traitement médicamenteux... « ça pète de partout, à l'école, dans le périscolaire, dans le bus scolaire... »

RECEPTION DE LA DEMANDE/TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- La saisine est transmise par le Pôle ressources départemental.

EVALUATION DES BESOINS

- Beaucoup de tensions dans cette situation avec plusieurs intervenants. L'EMAS va jouer un rôle de médiateur

INTERVENTION DE L'EMAS

- Une co-intervention est mise en place EMAS/conseiller pédagogique.
- L'intervention d'un psychomotricien est demandée
- Une réflexion sur les aménagements des espaces est lancée :
 - Cour de récréation : trop étroite, pas de jeux... l'équipe municipale est saisie et s'implique : création des marelles, aménagement d'espaces de jeux autour de l'école (grâce à un emploi service civique)
 - Création d'un espace répit dans la classe.
- Un ESMS a été mobilisé pour apporter ses ressources sur la méthode Barkley de soutien à la parentalité
- Cette réflexion et cet accompagnement a constitué un vrai travail d'équipe impliquant école, familles, mairie/collectivités locales...

EVALUATION ET BILAN

- 10 interventions de l'EMAS tout au long de l'année ont été nécessaires (parfois des interventions dans la durée sont nécessaires pour suivre les évolutions). Apaisement général, climat sécurisé, relation de confiance avec l'adulte retrouvée, idem entre l'équipe et les parents, crises quasi-inexistantes, apprentissages et sorties scolaires possibles, plaisir à être à l'école et en classe avec ses camarades qui ont plaisir à être en relation avec lui.
- Satisfaction de l'école concernant la réactivité et la disponibilité de l'EMAS

CLOTURE ET CAPITALISATION

- Les réaménagements mis en place peuvent être dupliqués, d'une école à l'autre, d'une classe à l'autre.
- Très important de s'ouvrir/prendre en compte le périscolaire.
- Le turn-over d'enseignants peut être un frein à la capitalisation / transmissions de ces réponses (l'enseignant à l'origine de la demande était remplaçant sur le poste)
- Une aide durable pour les parents d'enfants atteints du Trouble Déficit de l'Attention / Hyperactivité (TDAH) ou du Trouble Oppositionnel avec Provocation (TOP)

ATELIER 2 : SENSIBILISATION (EMAS 24)

Nature de la demande : Sensibilisation à destination de l'équipe pédagogique d'une école maternelle sur l'accueil et les adaptations à destination des élèves TSA.

RECEPTION DE LA DEMANDE/TRAIEMENT DE LA DEMANDE

- Sollicitation par une IEN de circonscription

INTERVENTION DE L'EMAS

- Matinée de sensibilisation à destination des enseignants, ATSEM, AESH, personnels de mairie accueillant les enfants (en collaboration avec la mairie), l'IEN de circonscription et l'enseignant-référent du secteur.
- Sollicitation d'un partenaire (APEA : Accueil pour Enfants Autistes) qui met à disposition une professionnelle pour animer ce temps de sensibilisation et donner des outils concrets.

EVALUATION ET BILAN

- Les personnes ayant bénéficié de ce temps se sont dit satisfaites de disposer d'éléments de compréhension et d'outils à appliquer au quotidien.

ATELIER 2 : GESTION SITUATION DIFFICILE (EMAS 86)

Nature de la demande : Elève scolarisé à temps plein en maternelle. Élève non verbal, troubles du comportement, stade sensori-moteur (12-18 mois), centre d'intérêt limité, attention de 10 secondes, jeux de premier âge. Diagnostic TSA et dossier MDPH avec notification IME.

RECEPTION DE LA DEMANDE/TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- Epuisement de la communauté éducative (AESH), aménagements et comment accompagner cet élève atypique.

INTERVENTION DE L'EMAS

- accompagnement et sensibilisation des AESH. Mise en place d'une organisation, activité en relation duelle en dehors de la classe.

EVALUATION ET BILAN

- apaisement temporaire des crises. Épuisement de l'équipe qui se relaye. Cela amène à un aménagement scolaire (diminution du temps de présence).
- Montée en compétence sur ce sujet par l'ensemble des personnels de l'école : bilan très positif

CLOTURE ET CAPITALISATION

- Inquiétude des professionnels et dans l'attente d'une place en IME (5 ans d'attente annoncée à la famille). Que faire de plus ?

ATELIER 3 : APPUI ET CONSEIL (EMAS 64)

Nature de la demande : élève de CE2/CM1 avec mise au travail difficile, difficulté d'attention, violence verbale et physique envers lui-même, ses pairs et les enseignants. Deux enseignants dont un avec qui les difficultés d'expression comportementale sont majorées, cet enseignant est réfractaire à une intervention extérieure et qui met en avant l'enfant comme étant la source du problème.

RECEPTION DE LA DEMANDE/TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- Fiche de saisine directe par directeur et les 2 enseignants en charge de la classe transmise pour information à l'EN (dispositif école inclusive) RASED a réalisé un bilan avec cet enfant
- Rendez-vous sous 8 jours pour évaluer les besoins

EVALUATION DES BESOINS

- A sein de cette EMAS, peu d'observations ou très rarement (s'appuie uniquement sur la perception et ressentis des professionnels)
- Temps d'échange important : attente d'aménagement à mettre en place et d'outils facilitant l'entrée dans les apprentissages pour cet élève.
- 1^{ère} rencontre toujours en binôme (2 professionnels de l'EMAS) pour explorer la demande (pas d'utilisation ni de connaissance du Gévasco ou PPS)

INTERVENTION DE L'EMAS

- Reprise contact sous 15 jours pour des propositions,
- Production d'un écrit (réflexion en équipe) avec l'ensemble des recommandations (outils + procédures) et des apports autour de 3 grands axes :
 - structuration du temps (emploi du temps visuel+ time timer) et de l'espace (coin répit et possibilité offerte de travailler dans différentes postures, accès libre à des fidgets et une boîte sensorielle...)
 - postures facilitatrices (mise en place de renforceurs sociaux, travail sur l'émotionnel et restauration d'un lien avec la famille autour des réussites de l'enfant)
 - prêt de matériel compensatoire (durant 1 mois) pour expérimentation au regard des besoins repérés: prêt en plusieurs exemplaires pour éviter la stigmatisation
- 2^{ème} entretien : présentation des différentes propositions, réflexion commune sur ce que l'enseignant souhaite mettre en œuvre et accompagnement et présentation du matériel
- Travail autour de la posture, lien avec les familles et sensibilisation collective (échange au sein de la classe sur le handicap)

EVALUATION ET BILAN

- 3^{ème} entretien, bilan 1 mois après : amélioration significative du comportement, certains outils et aménagements ont été très bien investis et porteurs (pour l'élève mais également pour d'autres élèves), changement de regard et apaisement de ce jeune autour de la question du handicap et de son sentiment de persécution + meilleure estime de lui-même, lien avec la famille plus opérant
- Mais limite de l'accompagnement : les comportements problèmes ont perduré voire se sont majorés sur les temps avec l'enseignant qui n'a pas souhaité s'impliquer dans la démarche, ce qui a pu vraiment mettre en difficulté l'élève par manque de cohérence et de continuité dans les aménagements.

CLOTURE ET CAPITALISATION

- Bilan positif pas de déscolarisation grâce à la capacité de mobilisation de l'enseignant mais tensions au sein de l'école (départ de la directrice)
- Comment accompagner l'élève tout au long de son parcours scolaire et assurer le lien (malgré les écrits) et transition d'une année sur l'autre ?
- Lien avec la conseillère pédagogique RASED et si notification lien avec Gévasco et enseignant référent
- Trace de l'intervention de l'EMAS dans les outils de l'EN

ATELIER 3 : GESTION SITUATION DIFFICILE (EMAS 16)

Nature de la demande : élève de 7 ans avec TSA, scolarisée en grande section, refus d'entrer à l'école, violences physiques et verbales et fuite. Scolarisé à mi-temps 3 matinée par semaine, AESH 2 h / jour depuis ses 3 ans. En liste d'attente en IME.

RECEPTION DE LA DEMANDE/TRAITEMENT DE LA DEMANDE

- Demande étudiée en cellule de veille qui a lieu une fois par mois (EMAS, ASH, DASE,...)
- Intervention de professionnels ressources TSA du RASED sans résultats pas d'apaisement, augmentation des tensions
- Signature pour informations à la famille.

EVALUATION DES BESOINS

- Rencontre l'école, la famille (avec ou sans l'école) et demande d'autorisation à la famille pour rencontrer les partenaires de soin
- 1^{ère} observation de l'enfant (grille possible de la psychologue en appui) en lien avec l'AESH
- Réunion en équipe au sein de l'EMAS pour voir la situation

INTERVENTION DE L'EMAS

- Prise de contact avec le CMP (prise en charge deux fois par semaine).
- 1^{ère} approche en pairing jusqu'à ce que l'enfant accepte d'entrer dans la classe. Mise en place d'un planning d'activités séquencées avec pictogrammes, timer en partenariat avec l'AESH sur des activités ludiques.
- Intervention durant 7 mois

EVALUATION ET BILAN

- Inclusion sur le groupe classe sur des temps de regroupement 2 matinée par semaine puis récréation et récemment déjeuner à la cantine une fois par semaine + transport scolaire. Implication de l'élève dans l'élaboration de son planning et le choix de ses activités. Elle peut être présente à l'école avec AESH sans perturber le fonctionnement, même si elle ne rentre pas encore dans les apprentissages scolaires. Progression au niveau du comportement, plaisir à venir à l'école avec plaisir et plus d'interactions sociales avec les autres.

CLOTURE ET CAPITALISATION

- Attente/en cours d'admission en IME, elle va entrer en CP aménagé.
- Fin de l'accompagnement en accord avec enseignant et AESH.

AU FINAL

Dans le cadre de cette communauté de pratique, durant les échanges autour de ces 6 situations, plusieurs pratiques hétérogènes ont été observées et points de recommandation/bonne pratique ont été soulignés :

Concernant la réception et traitement de la demande :

- Une saisine directe permet une plus grande réactivité et meilleure réponse à la situation

Concernant l'évaluation des besoins :

- Il y a deux approches possibles et utilisées selon les EMAS : par le recueil de la parole des enseignants vs lors de temps d'observation
- L'utilisation d'outils de recueil/d'évaluation est à développer (Gévasco/besoin de l'enfant, PPS/besoin de l'élève, besoin de l'enseignant ?)
- Une approche pluridisciplinaire/en équipe/en binôme et avec l'éducation nationale est à renforcer

Concernant l'intervention :

- La production d'un écrit pour assurer une traçabilité, un outil de partage, de suivi et de capitalisation (volet théorique + volet recommandations) peut être pertinent
- Le lien/coordination entre les partenaires (EN, MDPH, ESMS), la traçabilité des échanges et sécurité des données (Pratiques de collaboration, RGPD)
- Le prêt de matériel avec ou sans suivi,
- L'accompagnement doit être global auprès de l'environnement (enseignant, collectivité municipale/périscolaire, famille, classe) et multimodal (sensibilisation, formation, soutien) pas uniquement centré/limité à l'enseignant

Concernant le bilan et la clôture

- Une réflexion à mener pour assurer un suivi tout au long du parcours de scolarisation (changement de classe/d'école, turn-over des enseignants, non recours/refus des parents, ...)
- La constitution d'une boîte à outils ou des recommandations de bonnes pratiques

Pour en savoir plus sur les différents types d'intervention des EMAS : voir les autres situations synthétisées en annexe



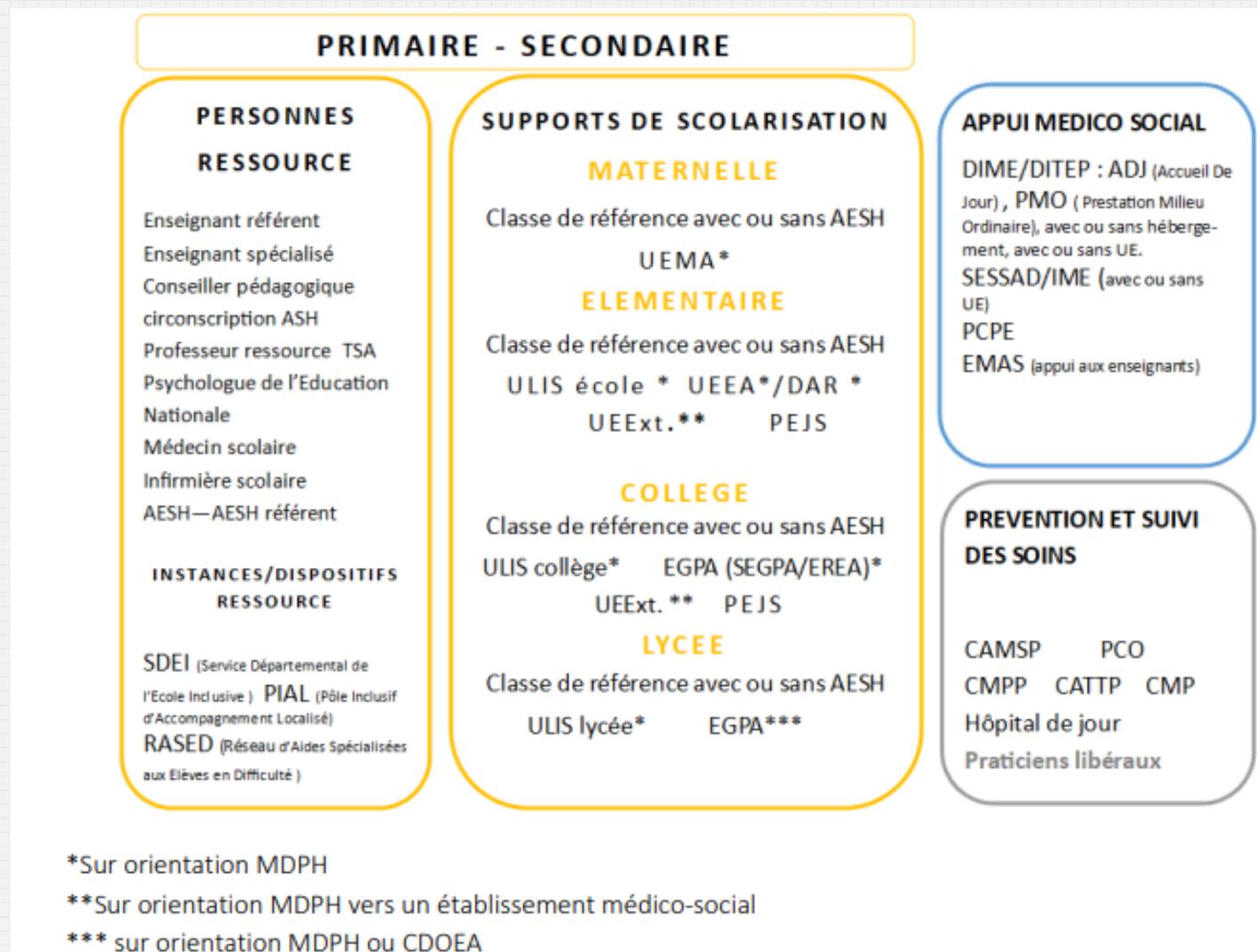
ANNEXES

Ressources humaines dans les EMAS année scolaire 2022-2023

| Département | Total ETP 2023 | Total ETP 2022 | dont coordonnateurs 2023 (en ETP) | ETP coordonnateurs financés par l'ARS |
|---------------------------|----------------|----------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| 16 | 2,6 | 1,6 | 1 | 1,5 |
| 17 | 4 | 3 | 4 | 3 |
| 19 | 1,75 | 1,25 | 0,5 | 1,5 |
| 23 | 1,1 | 1 | 1 | 1 |
| 24 | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 1,5 |
| 33 (2 équipes) | 5,7 | 4,2 | 2 | 4 |
| 40 | 1,8 | 1,8 | 0,75 | 1,5 |
| 47 | 1,6 | 1,6 | 1 | 1,5 |
| 64 (2 équipes) | 4,16 | 3,16 | 2,9 | 3 |
| 79 | 2 | 1 | 1 | 1,5 |
| 86 | 4 | 4 | 1 | 1,5 |
| 87 | 1,5 | 1,5 | 1 | 1 |
| Nouvelle-Aquitaine | 31,75 | 25,61 | 18,65 | 22,5 |

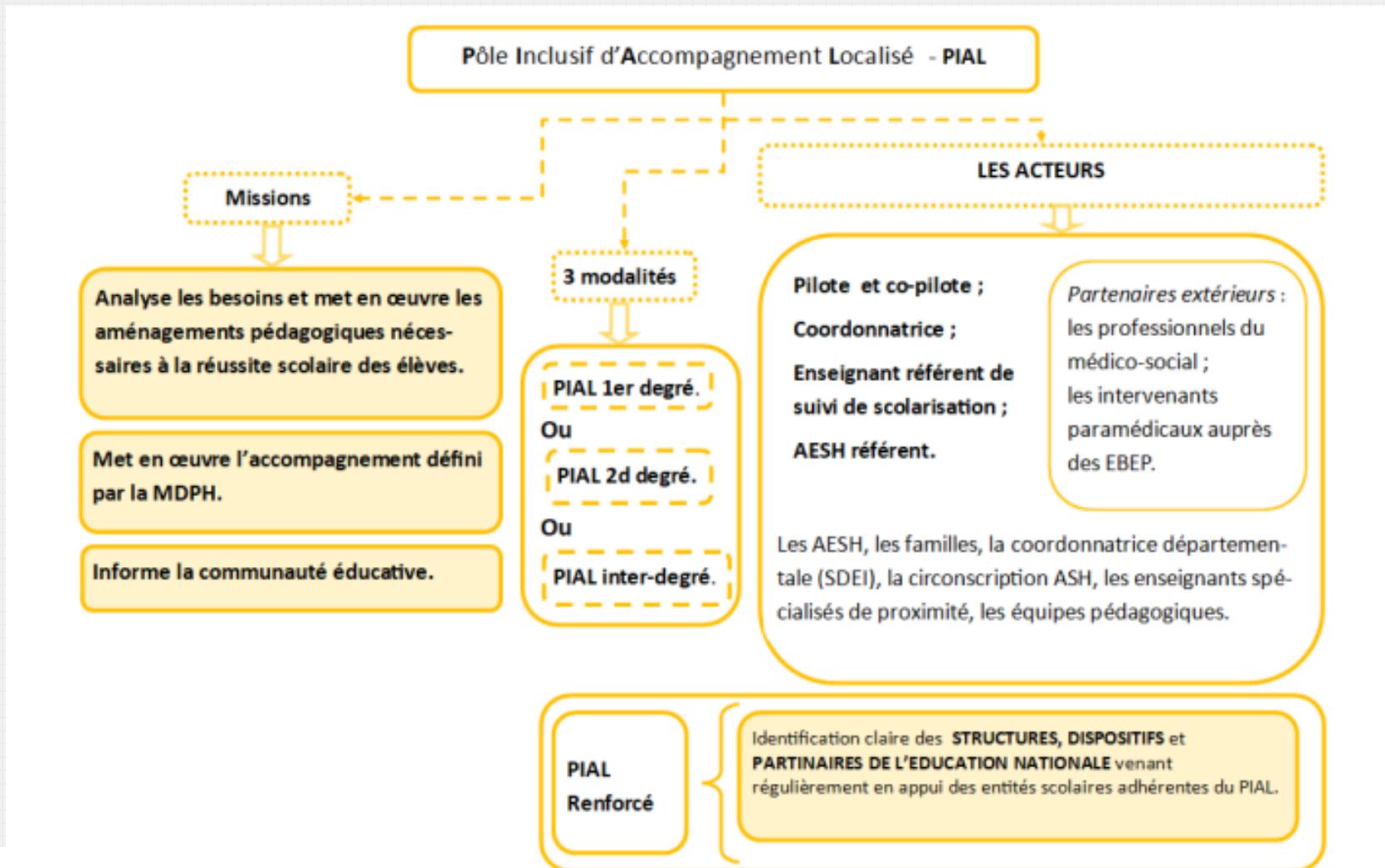
Source : Etude EMAS novembre 2023 – ARS et CREAI Nouvelle-Aquitaine – Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

LES SUPPORTS DE SCOLARISATION POUR UNE ÉCOLE INCLUSIVE



PEJS (pôle d'enseignement des jeunes sourds)

LE RÔLE DU PIAL ET SES ACTEURS.



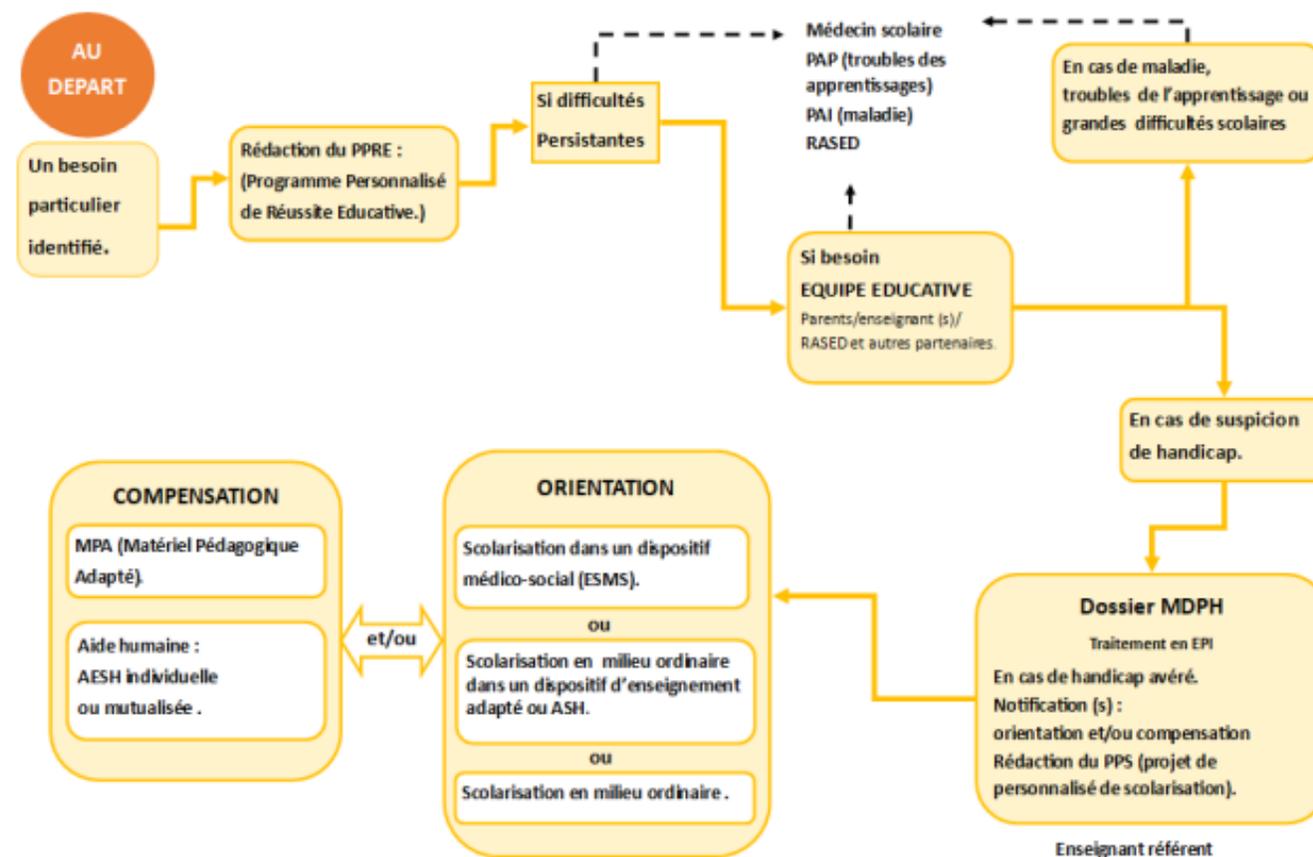
LES PERSONNES RESSOURCE AU SEIN DE L'ECOLE



Certaines de ces personnes (enseignant spécialisé et psychologue scolaire) peuvent être regroupées dans un RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés). Elles dispensent des aides spécialisées aux élèves en grande difficulté scolaire.

PARCOURS EN CAS DE REPERAGE DE DIFFICULTES IMPORTANTES D'UN ENFANT DANS SA SCOLARISATION

Schéma n° 7 : parcours possibles à partir d'un besoin identifié.



DES PROBLÉMATIQUES TRÈS DIVERSES A L'ORIGINE DES INTERVENTIONS

Situation 1 - EMAS 16

| | |
|--------------------------|---|
| Contexte départ | Enfant 4 ans, scolarisé en moyenne section, troubles importants du comportement (jets d'objets et hétéro-agression), retard de langage traité en orthophonie |
| Intervention EMAS | L'EMAS a : <ul style="list-style-type: none">- travaillé avec l'AESH pour établir le lien avec l'enfant- proposé des pictogrammes, en concertation avec l'orthophoniste, en continuant de travailler la verbalisation.- réintroduit un cadre plus strict et plus en lien avec celui attendu au sein de l'école- puis orienté les parents vers un SESSAD troubles du comportement |
| Contexte clôture | Langage de l'enfant nettement plus compréhensible, enfant inclus dans le groupe-classe, participant à la plupart des activités, rapports avec ses pairs apaisés. Les parents ont rencontré le SESSAD. |

Situation 2 - EMAS 17

| | |
|--------------------------|---|
| Contexte départ | Enfant de 8 ans, EMAS saisie par la directrice de l'école avec des attentes sur les aménagements scolaires par rapport aux compétences de l'enfant et sur le suivi des inscriptions en IME |
| Intervention EMAS | Observation avec l'ES du SESSAD DI, lien avec les IME, information sur l'orientation de la famille vers les ESMS adaptés à la problématique (IME, PCPE), lien avec les partenaires (CMPP), lien avec la circonscription pour les adaptations possibles, soutien et sensibilisation à l'enseignante et à l'AESH, accompagnement pour la mise en place d'un emploi du temps visuel, d'activités adaptées. |
| Contexte clôture | Saisine encore en cours à ce jour, l'enfant est toujours en attente de place en IME. |

DES PROBLÉMATIQUES TRÈS DIVERSES A L'ORIGINE DES INTERVENTIONS

Situation 3 - EMAS 19

| | |
|--------------------------|---|
| Contexte départ | Information/Sensibilisation à destination des AESH du 1er degré d'un PIAL autour des troubles du comportement. |
| Intervention EMAS | Échanges autour de la définition d'un comportement, d'un trouble du comportement. Construction de l'idée qu'un comportement est une réaction à un événement déclencheur et il a des effets, Un comportement-défi est maintenu par l'apparition répétée de l'évènement déclencheur et aussi par la conséquence qu'il peut produire (le renforcement) Débat autour des situations concrètes rencontrées par les professionnelles dans leurs pratiques. |
| Contexte clôture | Fin de la séquence : au lieu d'agir sur le comportement, agir sur les éléments déclencheurs , ainsi que sur les conséquences, modifier/adapter l'environnement, ajuster ses postures, son discours en tant qu'AESH. |

Situation 4 - EMAS 23

| | |
|--------------------------|--|
| Contexte départ | Sensibilisation aux TSA: demande d'un principal de collège suite à une situation enfant TSA avec lequel les équipes pédagogiques étaient en difficultés |
| Intervention EMAS | Organisation d'une journée en collaboration avec l'éducation nationale et dispenser par la coordinatrice de l'EMAS et le coordonnateur de la plateforme TSA de l'ALEFPA. |
| Contexte clôture | Retour très positif des équipes |

DES PROBLÉMATIQUES TRÈS DIVERSES A L'ORIGINE DES INTERVENTIONS

Situation 5 - EMAS 23

| | |
|--------------------------|--|
| Contexte départ | Situation individuelle, collégien allophone qui présente des symptômes dépressifs. Attitude d'inhibition très forte, mutisme, comportements inadaptés, relation à ses pairs quasi inexistantes |
| Intervention EMAS | Accompagnement de certains enseignants pour trouver des solutions pour un suivi extérieur, échanges réguliers pour une meilleure compréhension de la situation. Lien avec certains partenaires du médico-social. |
| Contexte clôture | Résultats peu concluants car impossibilité de trouver un thérapeute pris en charge et parlant anglais. La famille est retournée vivre dans leur pays d'origine en cours d'année. |

Situation 6- EMAS 24

| | |
|--------------------------|--|
| Contexte départ | Elève TDAH en CE1 (classe à double niveau CE1/CE2), difficulté de gestion au sein de la classe, principalement sur le plan de l'agitation motrice. |
| Intervention EMAS | Observation (éducatrice spécialisée et enseignante spécialisée) de la classe suivie d'un entretien avec l'enseignante. Mise à jour de toutes les pratiques et adaptations mises en place qui sont aidantes pour le jeune. Proposition d'outils pratiques pour encourager les comportements adaptés qui soutiennent un climat de classe favorable aux apprentissages de chacun. |
| Contexte clôture | Appui de l'EMAS proposé pour l'année suivante puisque l'enseignante accueillera de nouveau cet élève du fait du double niveau. |

DES PROBLÉMATIQUES TRÈS DIVERSES A L'ORIGINE DES INTERVENTIONS

Situation 7- EMAS 33

| | |
|--------------------------|---|
| Contexte départ | Enfant scolarisé en GS maternelle, notification IME et AESH 20h, scolarisé par demi-journée, comportements violents envers ses camarades et envers les adultes de la classe. Enfant incapable de se poser sur une tâche scolaire plus de 3 min, passe son temps à courir dans l'école. |
| Intervention EMAS | Observation de l'enfant en classe à plusieurs reprises par l'EMAS et un conseiller pédagogique, Travail avec l'enseignante, l'AESH, l'ATSEM et l'ensemble des enseignants des 3 classes de l'école (5 visites de la coordonnatrice et de la psychomotricienne,) mise en lien avec le CATTP, les professionnels du libéral, la famille, le pôle ressource de la circonscription et du SEI. L'enfant a pu se saisir des activités adaptées à son niveau et réussir à faire quelques activités pédagogiques avec des renforçateurs et un emploi du temps très précis avec des pictogrammes et des tâches à réaliser. Comportements agressifs toujours présents mais l'équipe arrive davantage à les prévenir, a pu trouver des réponses communes, est aujourd'hui moins en souffrance même si tout n'est pas résolu. Les parents refusent pour l'instant l'orientation en IME, travail qu'il faut continuer de faire avec eux pour les rassurer. |
| Contexte clôture | <i>Non indiqué</i> |

Situation 8- EMAS 40

| | |
|--------------------------|--|
| Contexte départ | Passage à l'acte de l'élève envers son AESH. Choix de continuer l'accompagnement mais en sollicitant un soutien de l'EMAS. |
| Intervention EMAS | Partage des difficultés et travail sur la posture professionnelle. |
| Contexte clôture | La relation se recrée avec l'adolescent. |

DES PROBLÉMATIQUES TRÈS DIVERSES A L'ORIGINE DES INTERVENTIONS

Situation 9 - EMAS 40

| | |
|--------------------------|---|
| Contexte départ | Elève notifié. Enseignante très en difficultés dans l'accompagnement de cet élève. |
| Intervention EMAS | Réflexion sur le choix des attitudes et positionnements professionnelles. Arrêt sur image pour réfléchir. Prise de conscience de l'enseignante qui a permis de fixer des objectifs évaluables d'une séance à l'autre et de réajuster. |
| Contexte clôture | L'engagement et les efforts de l'enseignante ont eu pour effets d'améliorer sa pratique, d'apaiser les relations avec le jeune. Le jeune a montré des changements notables de ses comportements corroborer par l'équipe enseignante dans son ensemble. |

Situation 10- EMAS 47

| | |
|--------------------------|---|
| Contexte départ | Elève de 7 ans , inscrit dans une école à classe à niveau unique. Absence de soin, manifestations comportementales importantes, contexte familial précaire. Plusieurs signalements réalisés par l'école. |
| Intervention EMAS | Mise en place d'un soutien pour l'enseignante, observation en classe. Participations aux équipes éducatives + lien avec MDPH pour soutenir les demandes de notification + lien avec l'assistante sociale de secteur. |
| Contexte clôture | L'élève intègre le DITEP du secteur. Le soin est activé. |

DES PROBLÉMATIQUES TRÈS DIVERSES A L'ORIGINE DES INTERVENTIONS

Situation 11 - EMAS 64

| | |
|--------------------------|--|
| Contexte départ | Elève, diagnostic TSA, de grande section dans un établissement privé. Sollicitation en fin d'année par l'enseignante référente handicap. |
| Intervention EMAS | <p>L'EMAS a proposé dans un premier temps un moment d'échange avec l'enseignante et l'AESH de l'élève pour connaître les difficultés rencontrées, leurs besoins et leurs attentes. L'équipe était demandeuse de conseils sur la posture à adopter avec l'élève, d'aménagements à mettre en place, d'outils qui pourraient l'aider à mieux investir les apprentissages, les temps de groupe, les transitions, la compréhension globale. Elle avait également besoin de mieux comprendre l'autisme.</p> <p>Suite à cet échange, l'éducatrice de l'EMAS est venue observer en classe l'enseignante, l'AESH et l'élève au sein du groupe classe. Des préconisations ont été réalisées pour répondre à leurs attentes ainsi que plusieurs outils que l'éducatrice est venue présenter et expliquer.</p> <p>Suivi et évaluation (en moyenne 3 rencontres pour assurer le suivi).</p> |
| Contexte clôture | Un point sera fait à la rentrée de septembre pour réajuster si besoin les différents aménagements et faire un état des lieux de la situation. |

Situation 12- EMAS 79

| | |
|--------------------------|---|
| Contexte départ | Jeune en CE2 avec des troubles du comportement. |
| Intervention EMAS | <p>Sensibilisation des équipes aux caractéristiques de ces enfants et leurs besoins de réassurance, de cadre, de sécurité psychique.</p> <p>Travail à partir d'un tableau avec un objectif à travailler, l'utilisation de renforçateurs positifs, un travail autour des émotions et d'un protocole autour de la crise, des notions de sanctions et réparations.</p> |
| Contexte clôture | <i>Non indiqué</i> |

DES PROBLÉMATIQUES TRÈS DIVERSES A L'ORIGINE DES INTERVENTIONS

Situation 13 - EMAS 86

| | |
|--------------------------|--|
| Contexte départ | Elève scolarisé en 6ème SEGPA. Notifié SESSAD et en attente d'accompagnement depuis 1 an. Suivi au CMP par un psychologue, suivi psychomotricien non effectif par manque de professionnel. Bonnes capacités scolaires, quelques problèmes de concentration, agitation corporelle. Mésestime de lui-même. Problèmes de comportement sur tous les temps informels (gestion des émotions difficiles, relations avec ses pairs conflictuelles...). Plusieurs exclusions et un conseil de discipline. Le jeune n'est pas réceptif aux réponses apportées. Demande d'amélioration du comportement/gestion des pulsions violentes sur les temps périscolaires |
| Intervention EMAS | Observations, partenariat avec la communauté éducative et psychologue du collège. Mettre des mots sur la problématique du jeune, équipe de suivi de scolarisation (ESS). Éviter l'exclusion. |
| Contexte clôture | Besoin de la présence d'un adulte sur les temps informels, proposition de retour à domicile sur la pause méridienne, car pas d'aménagement possible par manque de moyens humains. |

Situation 14- EMAS 87

| | |
|--------------------------|---|
| Contexte départ | Collégien présentant des troubles du comportement qui se manifestent par de l'opposition, des insultes. En cours : interventions orales en continu. Menace d'un camarade avec un couteau. Conseil de discipline et exclusion avec sursis prononcé |
| Intervention EMAS | Situation complexe, mobilisation du PCPE situations complexes, du SESSAD ITEP pour une évaluation et le sanitaire afin d'éviter la rupture scolaire, dans l'attente d'une orientation éventuelle en ITEP. |
| Contexte clôture | <i>Non indiqué</i> |

DES PROBLÉMATIQUES TRÈS DIVERSES A L'ORIGINE DES INTERVENTIONS

Situation 15 - EMAS 87

| | |
|--------------------------|---|
| Contexte départ | Enfant scolarisé en école élémentaire, bénéficie du CMPP |
| Intervention EMAS | Mise en commun des observations réalisées au sein de la classe avec l'enseignante spécialisée et élaboration de préconisations. Rencontres avec l'enseignante pour faire part de l'analyse et des possibles axes d'amélioration. |
| Contexte clôture | Appropriation des outils proposés par cette professionnelle. Evolution positive du comportement de l'enfant. |



LISTE DES SIGLES

| | |
|--------|---|
| AESH | Accompagnant d'élève en situation de handicap |
| APEA | Accueil Pour Enfant Autiste |
| ATSEM | Agent territorial spécialisé des écoles maternelles |
| ARS | Agence régionale de santé |
| ASE | Aide sociale à l'enfance |
| CAMSP | Centre d'action médico-sociale précoce |
| CATTP | Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel |
| CCAS | Centre communal d'action sociale |
| CDAPH | Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées |
| CDSEI | Comité Départemental Service Ecole inclusive |
| CMP | Centre médico-psychologique |
| CMPEA | Centre Médico Psychologique Enfant et Adolescent |
| CMPP | Centre médico-psycho-pédagogique |
| CNCPH | Conseil national consultatif des Personnes handicapées |
| CNR | Crédits Non Reconductible |
| COP | Communauté de Pratique |
| COFIL | Comité de pilotage |
| CRA | Centre de ressources autisme |
| CREAI | Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité |
| DASEN | Directeur académique des services de l'Éducation nationale |
| DITEP | Dispositif ITEP |
| EMAS | Equipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation des enfants en situation de handicap |
| EN | Education nationale |
| ERRSPP | Equipes régionales ressources de soins palliatifs pédiatriques |
| ESMS | Etablissements et services médico-sociaux |
| ETP | Equivalent temps plein |

| | |
|---------|---|
| FAQ | Foire à Questions |
| GCSMS | Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale |
| IEN-ASH | Inspecteur Education nationale-adaptation de la scolarisation des élèves en situation de handicap |
| IME | Institut médico-éducatif |
| ITEP | Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique |
| MAS | Maisons d'accueil spécialisées |
| MDPH | Maison départementale des personnes handicapées |
| PAS | Pôle d'Appui à la Scolarité |
| PCPE | Pôle de compétences et de prestations externalisées |
| PIAL | Pôle inclusif d'accompagnement localisé |
| PMI | Protection maternelle et infantile |
| RASED | Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté |
| SESSAD | Service d'éducation spéciale et de soins à domicile |
| TC | Troubles du comportement |
| TDAH | Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité |
| TND | Troubles neurodéveloppementaux |
| TOP | Trouble oppositionnel avec provocation |
| TSA | Troubles du spectre de l'autisme |
| TSLA | Troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages |
| UPIJ | Unité de Psychopathologie Infanto-Juvenile |
| UPADO | Unité de Psychopathologie pour Adolescents |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

